

Rejoignez-nous à Debrecen, en Hongrie, du 7 au 9 juin 2007, pour la 7^{ème} Assemblée Générale du RIOB



La 7^{ème} Assemblée Générale Mondiale du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) se tiendra du 7 au 9 juin 2007 à Debrecen en Hongrie, à l'invitation du Ministère hongrois de l'Environnement et des Directions Régionales de l'Eau hongroises.

L'Assemblée Générale Mondiale de Debrecen organisera ses travaux autour de quatre grands thèmes stratégiques pour la bonne mise en œuvre de la gestion des bassins, des fleuves, des lacs et des aquifères :



- la prévention et la gestion des phénomènes climatiques extrêmes d'inondations et de sécheresses,
- la gestion des bassins transfrontaliers,
- le monitoring, les réseaux de surveillance, le rapportage, l'inter-étalonnage,
- l'élaboration des programmes d'intervention des Organismes de Bassin et leur financement, ...

Une session spéciale sera également consacrée à la question de **la participation des usagers de l'eau et du public.**



Une traduction simultanée sera assurée en anglais, en espagnol, en français et en hongrois.

L'inscription à l'Assemblée Générale Mondiale du RIOB est gratuite.

L'ensemble des travaux est ouvert à tous les Organismes-Membres et Observateurs Permanents du RIOB, ainsi qu'à toutes les Administrations de l'eau et organisations intéressées par la Gestion Intégrée des Ressources en Eau par bassins versants dans le Monde, qui pourront venir y présenter une communication sur leurs expériences concrètes de terrain.



Toutes les informations utiles, le formulaire d'inscription, les programmes et les communications proposées seront disponibles en continu sur le site Internet : **www.riob.org**

Debrecen est la deuxième plus grande ville de Hongrie. Elle est riche d'un intéressant passé historique et elle est située dans le Bassin de la rivière Tisza, au cœur du Parc National de Hortobagy, classé Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO, et à proximité du célèbre vignoble de Tokay.



IV^{ème} Forum Mondial d

4 Sessions Officielles du RIOB pour une Gestion Intégrée des Ressources

Enorme succès pour les quatre Sessions Officielles organisées par le RIOB durant la journée sur la GIRE du 18 mars 2006 à Mexico :

- La gestion des bassins africains ;
- La Directive-Cadre européenne sur l'Eau ;
- La participation du public à la gestion de bassin ;
- Les bassins transfrontaliers.

Ces sessions ont réuni, au total de la journée, plus de 1.200 participants.

RECOMMANDATIONS DU RIOB

La gravité de la situation dans beaucoup de pays nécessite la mise en œuvre d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et des territoires.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques dans le monde. Il regroupe 158 organismes membres ou observateurs permanents dans 52 pays.

Le RIOB a appelé ses membres et observateurs à venir présenter à Mexico leurs expériences concrètes de terrain, échanger et débattre pour développer et améliorer la gestion par bassin dans le monde. Depuis les années 90, que de progrès ont en effet été réalisés !

La gestion par bassin des fleuves, des lacs ou des aquifères a connu un développement rapide dans de nombreux pays, qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentent dans des bassins pilotes.

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau fixe, de son côté, un objectif de bon état écologique dans les districts hydrographiques nationaux ou internationaux des 27 Etats-Membres actuels et les Pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne.

Enfin, la gestion des bassins des 263 fleuves et des centaines d'aquifères transfrontaliers est de plus en plus prise en compte au sein de Commissions, d'"Autorités" ou d'"Organisations" Internationales.

Cette expérience acquise permet aujourd'hui d'affirmer que : "la gestion par bassin : ça marche !" ... quand il y a une volonté politique suivie dans le temps pour l'instaurer et la faire fonctionner !

Sur cette constatation :

Le RIOB recommande que la gestion des ressources en eau soit organisée :

- à l'échelle pertinente des bassins versants, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères ;
- avec une participation à la prise des décisions, à côté des Administrations Gouvernementales compétentes, des autorités territoriales concernées, des

représentants des différentes catégories d'utilisateurs et des associations de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs ;

- sur la base de Plans de Gestion, ou schémas directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme,
- par la réalisation de Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs ;
- en mobilisant des financements spécifiques, sur la base de l'application du principe "pollueurs-payeurs" et de systèmes "utilisateurs-payeurs".

Le RIOB recommande la mise en place des cadres juridiques appropriés permettant de prendre en compte ces cinq principes universels.

"La participation des usagers doit être organisée dans des lieux de concertation permettant une réelle mobilisation partenariale".

Le RIOB recommande d'organiser cette participation au sein de Comités ou Conseils de Bassin.

Ces instances de bassin devront être associées aux décisions concernant la politique de l'eau dans le bassin, dans le cadre de procédures définissant clairement leur rôle.

En particulier, elles devront participer, à la définition des objectifs à long terme et à l'élaboration des Plans de Gestion, à la sélection des priorités d'aménagements et d'équipements, à la mise en œuvre des Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels, ainsi qu'à la fixation des principes de financement et au calcul des redevances les concernant.

"L'information sur les ressources et les milieux doit être améliorée".

Leur rôle devra être facilité par la mise en place de **Systèmes intégrés d'Information sur l'Eau**. Ces informations devront servir de base objective à la concertation et à la négociation.

Enfin, des moyens importants devront être consacrés à la sensibilisation et à la participation du public, et notamment les femmes et les jeunes, et à la formation à la prise de décisions de ses représentants.

"Le financement par les usagers est une composante de leur participation".

Les investissements nécessaires pour gérer durablement, administrer, préserver et contrôler les ressources et les écosystèmes, ainsi que l'exploitation des services et équipements collectifs, leur maintenance et leur renouvellement, demandent des moyens financiers considérables.

Toutes les analyses convergent pour mettre en évidence l'impossibilité de faire face aux besoins financiers du secteur de l'eau par les seuls moyens budgétaires publics traditionnels centralisés (subventions).

La nécessité de mettre en place des systèmes de financements complémentaires reposant sur la participation et la solidarité des usagers s'impose presque partout.

Le RIOB recommande la mise en place des redevances de bassin, dont l'efficacité a été démontrée partout où elle a été réalisée.

De telles redevances permettent de mobiliser des sommes importantes indispensables au financement du secteur, tout en assurant une solidarité entre l'amont et l'aval des bassins et entre catégories d'utilisateurs et tout en ayant un effet interactif sur la réduction des consommations et sur le contrôle des pollutions.

Le RIOB recommande une application progressive de ces redevances pour adapter ces systèmes modernes de financement à la situation propre de chaque pays et à la solvabilité des populations locales.

Il est souhaitable que ces redevances soient fixées par consensus au sein des Comités de Bassin et qu'elles soient gérées à ce niveau par un organisme spécialisé en accord avec les pouvoirs publics.



Ressources en Eau par Bassin Versant



RIOB : de sessions fructueuses

"L'eau ne connaît pas les frontières".

Il existe 263 fleuves transfrontaliers dans le monde, dont les bassins couvrent une superficie d'environ 50 % des terres émergées.

L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives : La gestion des ressources partagées entre plusieurs Pays voisins, doit tenir compte de cette réalité à l'échelle de l'ensemble des bassins transfrontaliers concernés.

Le RIOB recommande que, pour les fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, des accords de coopération soient conclus ou confortés entre les Pays riverains et que des Plans de Gestion soient conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de Commissions internationales, d'Autorités de bassin ou d'Organismes internationaux ou transfrontaliers appropriés.

Le RIOB recommande que ces accords internationaux pour la gestion des bassins transfrontaliers prévoient une association des Pouvoirs Locaux et des usagers de l'eau et des milieux, dans le respect des souverainetés nationales.

La création de Commissions Internationales, se réunissant fréquemment et régulièrement et qui associeront, à l'échelle de tout le bassin, l'ensemble des administrations concernées, des Collectivités Locales et des

usagers des pays riverains, permettra un meilleur dialogue, l'échange des informations utiles, la résolution des conflits potentiels et le partage des bénéfices d'une meilleure gestion commune et le renforcement de la coopération transfrontalière.

Le RIOB recommande également que les particularités de la gestion de l'eau et des milieux dans les îles soient prises en compte par les Institutions multilatérales et les Autorités nationales concernées. La coopération entre les îles sur cette problématique doit être renforcée sur la base des principes généraux énoncés ci-dessus.

Le RIOB recommande que l'Aide Publique au Développement, bi et multilatérale, soit particulièrement mobilisée pour soutenir les projets de création d'Organismes de Bassin locaux, nationaux ou transfrontaliers, conformes aux principes ci-dessus.

Il est souhaitable que l'Aide Publique internationale réserve des moyens suffisants pour créer notamment les conditions d'un dialogue entre les responsables des pays concernés par un même bassin transfrontalier et pour financer les études préalables à l'élaboration des accords internationaux indispensables et à la mise en place des outils institutionnels et techniques de leur application.

Session "AMCOW" - RAOB "la Gestion des bassins africains"

La session sur la Gestion des Bassins Africains, coorganisées par l'AMCOW et le RAOB, a réuni plus de 250 participants, qui, en conclusion, ont demandé aux Pays africains, à l'AMCOW, aux Organismes de Bassin africains et aux partenaires au développement de :

- Soutenir le processus de la GIRE dans les bassins partagés et dans chaque pays ;
- Appuyer la mise en place de nouveaux Organismes de Bassin Transfrontaliers ;
- Renforcer les capacités des Organismes de Bassin existants, dans le cadre notamment de la composante eau du "NEPAD", de l'AMCOW, de la Facilité Eau de l'Union Européenne... et faciliter leur accès aux ressources financières ;
- Organiser dans chaque bassin des systèmes intégrés, fiables harmonisés, d'observation, de suivi et d'échange d'informations, basés sur la transparence et la facilité d'accès ;
- Organiser à l'échelle continentale un système de suivi des ressources en eaux transfrontalières, qui s'appuiera sur les systèmes implantés dans les différents bassins ;
- Elaborer et mettre en oeuvre, dans la concertation et la transparence, des Schémas Directeurs ou Plans de Gestion des bassins pour fixer les objectifs à atteindre à moyen et

long termes ; ces schémas seront accompagnées de programmes pluriannuels d'actions concrètes et de systèmes dynamiques de suivi de mise en œuvre ;

- Améliorer l'éducation, l'information et la sensibilisation des populations et favoriser l'évolution des comportements, quant aux modes de consommation et de gestion des ressources en eau ;
- Renforcer, comme étant la clé d'une démarche réussie en Afrique, la participation des utilisateurs, particulièrement les femmes et des populations les plus pauvres, dans la gestion de leurs propres ressources en eau ;
- Appuyer le Réseau Africain des Organismes de Bassin comme organisme fédérateur et cadre de concertation permanente, d'échange d'expériences de terrain concrètes, de suivi et de diffusion de bonnes pratiques, en étroite liaison avec l'AMCOW ;
- Réfléchir à l'opportunité d'élaborer une "Charte des Eaux Internationales Africaines".

A. NDIAYE

Réseau Africain des Organismes de Bassin
Fax : (+221) 822 01 63
amayelsn@yahoo.fr

www.omvs-soe.org/raob.htm



www.riob.org

Programme Ass

Sur le chemin de la réussite !

Réalisations depuis 2003 et perspectives

En septembre 2001, le "GWP" et le Réseau International des Organismes de Bassin - qui regroupe aujourd'hui 153 Organismes-Membres ou Observateurs permanents dans 52 pays, ainsi que la plupart des Commissions Internationales ou Organismes de Bassin Transfrontaliers - décidaient de lancer "un Programme Associé pour la création et le renforcement des Organismes de Bassin de fleuves, lacs et aquifères dans le monde".

Il a été décidé de formaliser cette coopération par la signature en mai 2003 d'un protocole d'accord (Memorandum of Understanding – MoU) entre le "GWP" et le RIOB.

Ce "MoU" stipule les principes de base et les modalités d'une future coopération entre les deux parties, tout en précisant les secteurs d'activité de leur collaboration.

Trois ans après la mise en vigueur du "MoU", il est intéressant de souligner les premières réalisations et les enseignements généraux concernant les 4 objectifs du Programme Associé.

La spécificité du RIOB est en effet de rassembler les Administrations Gouvernementales et les Organismes de Bassin, qui sont vraiment chargés de définir et de mettre en oeuvre la politique de l'eau dans leurs pays et bassins respectifs : loin des discours académiques, les Membres du RIOB sont directement responsables de la gestion de l'eau et doivent faire face aux réalités quotidiennes qu'elle implique et à la préparation du futur.

Objectif 1 : jumelages d'Organismes de Bassin

Afin de renforcer les capacités les Organismes de Bassin à gérer les ressources en eau, le RIOB favorise des jumelages bilatéraux entre ces Organismes. En effet, les échanges directs semblent être la manière la plus fiable de diffuser les bonnes pratiques et de renforcer les ressources humaines des Organismes de Bassin.



Le projet TWINBASINSM vise à faciliter ces jumelages, en définissant un cadre d'action, en permettant les échanges de personnel entre les agences jumelées.

L'outil ainsi développé se concentre aussi sur la capitalisation du savoir-faire acquis pour le partager à l'échelle la plus grande possible.

Le projet est financé dans le cadre du thème prioritaire "Changement climatique et écosystèmes" du 6^{ème} Programme-Cadre pour la Recherche de l'Union Européenne.

Le Comité de Mobilité du projet a approuvé 37 jumelages éligibles, impliquant plus de 50 Organismes de Bassin dans 41 pays et régions géopolitiques diverses.

Objectif 2 : mobilisation de l'expertise des Organismes de Bassin

Les thèmes les plus courants sont la "gestion participative", les systèmes intégrés de monitoring, la planification à long-terme (20 ans), avec la notion de "Schéma Directeur ou Plan de Gestion", la planification opérationnelle ou les plans d'investissements prioritaires (5/6 ans), les moyens et modalités de financement de ces plans prioritaires.

Cette expertise, mobilisée au sein des membres du RIOB, a permis de mettre en oeuvre des projets pilotes, tels que :

- la gestion transfrontalière du fleuve Irtych (Kazakhstan et Russie),
- la rédaction du plan d'action provisoire (2005-2006) pour la gestion transfrontalière du Bassin du Körös/Crisuri (Hongrie et Roumanie), en collaboration avec la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR),
- l'aide apportée aux Agences de Bassin algériennes,
- l'élaboration de Schémas Directeurs pour deux bassins pilotes mexicains, jumelés avec des Agences de l'Eau françaises,

- la première étape vers la création du Réseau d'Information sur l'Eau au Mexique,
- les audits de l'Autorité du Bassin du Niger et de l'Autorité du Mahawelli du Sri Lanka, demandés par la Banque Mondiale,
- l'aide à la création de la Commission Internationale de la Volta, ainsi qu'à la CICOS pour le Bassin du Congo...

Des travaux importants ont été entrepris sous l'égide de l'Initiative Européenne pour l'Eau, et plus particulièrement de sa composante sur la GIRE dans les bassins transfrontaliers africains. Le RIOB a défini les indicateurs pour le choix des cinq bassins pilotes. Un nouveau projet, permettant de tester les indicateurs de performances des Organismes de Bassin africains, vient juste d'être financé par la Facilité de l'Eau Européenne pour l'Afrique.

Objectif 3 : synthèses des connaissances et des savoir-faire

Cet objectif du Programme Associé découle du fait qu'il existe différents types ou modèles d'Organismes de Bassin.

La synthèse des connaissances et du savoir-faire, qui vise à identifier les succès (les "meilleures pratiques") mais également les lacunes, est un concept relativement nouveau car il existe peu de retours d'expérience:

Les Membres du RIOB sont impliqués dans le programme HELP de l'UNESCO, dans l'enquête suivante de la Banque Mondiale ou dans de nombreux projets de recherche européens :

■ Enquête de la Banque Mondiale (2003-2004) :

Le RIOB a fait une enquête auprès de 100 Organismes de Bassin, parmi ses Membres et a été invité à participer à "l'atelier sur la décentralisation de la gestion par bassin au niveau approprié le plus bas", organisé par la Banque Mondiale en Pologne du 22 au 25 mai 2005.

■ **Projet IWRM.Net (2006-2010) :**

Il vise à identifier l'impact de la **Directive-Cadre Européenne (DCE)** sur les méthodes de programmation des recherches dans le domaine de la GIRE, à l'échelle européenne avec une ouverture possible à d'autres pays dans le cadre de l'**Initiative Européenne sur l'Eau (EUWI)** et du **6^{ème} Programme-Cadre pour la Recherche de l'Union Européenne**.

IWRM.Net a été accepté par la Commission Européenne : les premières actions ont été lancées en 2006.

17 partenaires européens sont impliqués dans **IWRM.Net** dans 14 pays européens et gèrent 20 Programmes de recherche.

■ **WFD-Community, (Communauté Virtuelle pour la Formation des Professionnels de l'Eau) :**

Le projet consiste à tester un dispositif Internet de formation continue de professionnels, basé sur la collaboration entre pairs, et reposant sur l'animation à distance d'une Communauté d'Apprentissage de Professionnels (CVA), travaillant ensemble au sein de l'Union Européenne sur l'application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Le financement du projet est supporté à hauteur de 75 % par le **Programme Européen Leonardo da Vinci**.

■ **Autres activités de l'objectif 3 :**

Le Réseau International des Organismes de Bassin (**RIOB**) a été un partenaire dynamique du **IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau**, qui s'est tenu à Mexico, du 16 au 22 mars 2006. C'est bien sûr sur le thème de la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** à l'échelle des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, que le

RIOB a apporté l'expérience concrète acquise par ses Membres sur le terrain.

Le **RIOB** a été choisi par le Secrétariat du WWF pour organiser quatre sessions sur la Gestion des Bassins, le 18 mars 2006 à Mexico, dans le cadre du thème "GIRE" du Forum.

Plus de 1.250 participants se sont impliqués activement dans ces quatre sessions du RIOB pendant toute la journée !

Le **RIOB** a organisé ou a été associé de 2004 à 2006 à de nombreuses autres conférences ou ateliers sur la GIRE au niveau des bassins, en Belgique, Canada, Grèce, Italie, Maroc, Mexique, Pologne, Afrique du Sud, Thaïlande, Tadjikistan, etc...

■ **Renforcement des Réseaux Régionaux :**

Au sein du **RIOB**, les partenaires se sont organisés au niveau régional, Afrique, Amérique, Asie, Europe ou Méditerranée, afin de renforcer les relations de voisinage et de tenir compte de toutes les diversités des situations locales et régionales.

Les Réseaux régionaux du RIOB travaillent, aussi étroitement que possible, avec les "RWP", du "GWP", en particulier en Afrique Occidentale, en Méditerranéen et en Europe Centrale et Orientale.

En Europe, la **Directive-Cadre sur l'Eau (DCE)** est évidemment le grand effort qui mobilise, au sein du "**GROUPE EURO-RIOB**", nos Membres des Etats de l'Union Européenne et des Pays candidats ou associés, car elle comprend les principaux principes de gestion, qui ont été formalisés par notre Réseau depuis une décennie.

Un réseau régional russophone est en cours de création.

Objectif 4 : mise en réseau de systèmes de documentation

Cette mise en réseau a déjà commencé dans le cadre du Programme Associé avec :

- ❖ **AQUADOC-INTER**, en Europe Orientale (Pologne, Roumanie, République Tchèque et Hongrie),
- ❖ avec son homologue méditerranéen, le **SEMIDE**, qui regroupe aujourd'hui 35 Pays Partenaires Euro-Méditerranéens.

Il sera étendu sous peu à l'Afrique, avec **SADIE-Eau, Système Africain**

d'Information sur l'Eau, destiné à devenir le système d'échange d'informations du **Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB)**, avec un financement de la **Facilité Eau Européenne pour l'Afrique** et de la Coopération Française.

Ces projets, qui visent à recueillir l'information écrite (documents) et l'information utile ("qui fait quoi et où"), sont des projets ouverts, c'est-à-dire des projets non concurrentiels avec ce qui se fait par ailleurs sur Internet.

Nos idées progressent ... mobilisons-nous pour faire connaître nos résultats dans le monde entier !

"GWP" 10 ans d'action pour la GIRE !

En 1996, le Partenariat Mondial de l'Eau (Global Water Partnership, GWP) est né d'une initiative commune de la Banque Mondiale, du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de la Coopération Suédoise (SIDA), qui a offert d'abriter la nouvelle organisation. Ils ont été rapidement suivis par d'autres bailleurs de fonds, tels que l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la France, notamment.

La première décennie du "GWP" est marquée par l'abandon progressif de pratiques sectorielles néfastes au profit de la **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)**.

L'eau requiert une gestion prudente, qui nécessite elle-même une politique publique efficace et des cadres réglementaires appropriés. Lorsque la prise de décision est confinée aux seuls secteurs consommateurs de l'eau (irrigation, énergie, transport, loisirs, eau potable), elle ne permet pas en effet l'approche cohérente nécessaire pour évaluer et traiter l'impact des actions d'un seul secteur sur les choix s'offrant aux autres. Il faut alors orienter les pratiques vers la gestion durable de l'eau pour tous.

La mission du "GWP" est de soutenir les pays émergents et en développement vers l'application de la **GIRE**, qui couvre un large éventail d'activités se déroulant successivement dans le temps. L'une des grandes forces du "GWP" réside dans son réseau de personnes engagées, œuvrant à tous les niveaux : mondial, national et local. Ce réseau est constitué d'un partenariat d'acteurs agissant dans 60 pays. Grâce au "**Global Water Partnership**", la **GIRE** a gagné beaucoup de terrain ces dix dernières années ; il est désormais reconnu que l'exploitation durable de l'eau est primordiale pour l'avenir de la société mondiale.

M. Jean-François Donzier, Secrétaire Technique Permanent du **RIOB**, est Membre du "Steering Committee du GWP" depuis 2006

Pour marquer le 10^{ème} anniversaire du "GWP", un ouvrage intitulé "L'audace des petits pas" a été publié. Il est téléchargeable en français, anglais, espagnol et russe sur le site internet : www.gwpforum.org

Global Water Partnership
Drottninggatan 33 - SE-111 51 Stockholm - Suède
Tél. : +46 8 562 51 900 - Fax : +46-8 562 51 901
gwp@gwpforum.org



www.gwpforum.org

TWINBASIN^{xn}

37 jumelages entre Organismes de Bassin, pour améliorer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Le projet **TWINBASIN^{xn}**, financé par la Commission Européenne et animé par l'Office International de l'Eau et le RIOB, connaît, depuis septembre 2004, une progression importante dans la réalisation de ses objectifs. **37 jumelages sont actifs à ce jour, impliquant plus de 50 Organismes de Bassin, originaires de 41 pays différents** et d'horizons géopolitiques très divers (France-Brésil, Espagne-Roumanie, Kenya-Ouganda, Australie-Philippines, Suède-Uruguay-Nicaragua-Pérou, Pologne-Ukraine, etc.).

De nouvelles règles ont été élaborées, en 2006, afin de faciliter l'accès au projet par de nouveaux bassins jumelés. Ainsi, pour la première fois, le Comité de Pilotage réuni au cours du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Mexico, a accepté, par exemple, un jumelage impliquant trois Organismes de Bassin, originaires du Kenya, Royaume-Uni et de Pologne.

Le Forum de l'Eau a offert une plateforme importante de promotion du projet et de diffusion de ses résultats.

Notamment, une Conférence de Presse a permis de valoriser les enseignements acquis par le jumelage entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (France) et la "Gerencia Regional del Agua del Valle de Mexico" (Mexique).

Au regard de l'excellente avancée de nombre de jumelages en cours, plusieurs de ses partenaires ont sollicité la poursuite de l'appui du projet, afin d'approfondir leurs échanges sur le développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Plusieurs extensions de jumelage ont donc déjà été approuvées.

Aujourd'hui, la communauté TWINBASIN^{xn} comptabilise donc plus de 70 rapports de missions.

Conformément aux recommandations du dernier Comité de Pilotage (Megève - France en Septembre 2006), l'accent est actuellement mis sur la capitalisation et la dissémination des résultats obtenus : rapports, synthèses générales et thématiques, etc..

TWINBASIN^{xn} a aussi une autre vocation : celle d'échanger des connaissances avec les projets du "Cluster", notamment par des web-conférences.

Ce "cluster" réunit cinq autres projets inscrits dans le **6^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement de l'Union Européenne** : Wade, Rivertwin, Twinbas, Brahmawtin et Striver. Ces projets de recherche ont tous le même objectif d'améliorer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en élaborant des modèles de gestion. Ainsi à travers trois web-conférences, **TWINBASIN^{xn}** a contribué en 2006 au développement de ces modèles : "**TWINBASIN^{xn}**, un modèle pour la gestion d'un bassin", "Créer un jumelage avec le projet **TWINBASIN^{xn}**" et "Les instruments économiques pour la GIRE et dans les instruments de planification".

Le projet débute sa 4^{ème} année d'existence : les portes en sont encore totalement ouvertes aux partenaires potentiellement intéressés.

Il est encore temps de nous rejoindre !

Pour plus d'information sur les jumelages, les résultats du projet et les web-conférences, consultez le site Internet.



Jumelage Congo - Amazone

TWINBASIN^{xn} rapproche les deux plus grands bassins hydrographiques de la planète, le Bassin Amazonien (7,5 millions de km², 20 % des réserves d'eau douce mondiale) et le Bassin du Congo (un des écosystèmes les plus riches au monde, 3,8 Millions de km²) !

Ces deux bassins sont aujourd'hui partagés entre plusieurs pays et ils ont mis en place des Organismes intergouvernementaux chargés de favoriser la gestion intégrée de leurs ressources en eau.

D'un côté de l'Atlantique, **la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)** est une Institution récemment créée par quatre des pays concernés pour gérer un bassin qui n'a pratiquement pas fait l'objet d'études globales au cours des quarante dernières années.

De l'autre côté de l'Atlantique, **l'Organisation du Traité de Coopération sur l'Amazonie (OTCA)**, est une organisation qui a été établie par les huit pays amazoniens pour promouvoir le développement durable de cette région, en institutionnalisant et en renforçant le travail entamé en 1978 avec la promulgation du Traité de Coopération Amazonienne.

Il existe aujourd'hui dans ces deux bassins une prise de conscience politique de l'importance de concilier les stratégies de conservation et d'utilisation des ressources naturelles avec les objectifs de développement.

La **CICOS** comme l'**OTCA** effectuent un important effort d'intégration régionale.

Ces deux Organisations sont conscientes des menaces que les activités anthropiques peuvent constituer pour la conservation des écosystèmes et pour la dotation adéquate des ressources renouvelables, ainsi que des graves problèmes de pauvreté existant dans les deux bassins.

A travers le projet européen **TWINBASIN^{xn}**, l'**OTCA** et la **CICOS** sont en passe d'engager des actions communes sur les aspects institutionnel, technique, économique, financier et social de l'utilisation, de la gestion et de la protection des ressources en eau : organisation Institutionnelle, monitoring, partage de l'eau entre les différents usages, planification, mécanismes de participation, financement, prévention et mitigation des événements extrêmes, sensibilisation du public et enfin écotourisme ...

www.twinbasin.org



Jumelage Júcar-Buzau



En 2004, pendant la VI^{ème} Assemblée Générale du **RIOB** à la Martinique, un accord de coopération a été signé entre **la Confédération Hydrographique du Júcar (Espagne) et l'Organisme de Bassin Apele Romane/Buzau-lalomita (Roumanie)**. Les deux Organismes de Bassin présentent des caractéristiques communes et les mêmes objectifs de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et sont liés respectivement au Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO), dans le cas de la Roumanie, et au Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassin (REMOB), pour l'Espagne.

Au total, quatre missions ont été réalisées en 2006. Elles se sont concentrées sur les thèmes techniques spécifiques aux aspects économiques de la gestion de l'eau (analyse économique et coût environnemental) et à l'adaptation des réseaux de mesures aux exigences de la DCE, et ont permis une évaluation approfondie des travaux. Deux ingénieurs de la CHJ ont visité Buzau et Apele Romane (Bucarest). Une délégation officielle dirigée par M. Juan José Moragues, Président de

la CHJ, a rencontré la Secrétaire d'Etat roumaine de l'Eau, Mme Lucia Ana Varga, et le Directeur Général du Ministère de l'Environnement, M. Jorj Madalin Mihailovici, au mois de février. Ensuite, deux représentants du Bassin de Buzau ont visité le siège du Júcar, à Valence, en juillet 2006.

Les résultats du projet "Júcar-Buzau" permettront d'établir des guides pratiques pour la promotion des pratiques de GIRE, encourageant l'échange d'expériences entre Bassins Hydrographiques du monde entier.

Le jumelage "Júcar-Buzau" a eu des résultats techniques positifs et a permis un bon échange d'expériences pratiques et une comparaison entre les méthodologies d'approche de la DCE entre les deux pays, débouchant sur une coopération bilatérale plus forte entre les Ministères de l'Environnement de Roumanie et d'Espagne.

Daniela Radulescu

Elisa Vargas

Fax: +40 (2) 13 122 174/+34 961125750

daniela.radulescu@rowater.ro

elisa.vargas@chj.mma.es

www.mma.es

Jumelage Rhône-Méditerranée Souss-Massa et Tensift



Dans le cadre de **TWINBASINSM**, une délégation des Agences de Bassin marocaines du Tensift et du Souss-Massa est venue à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (RM&C) à Lyon (France) en avril 2006.

Les jumelages signés en 2005 à Marrakech entre ces Agences prévoient ces visites techniques mutuelles.

La visite a principalement porté sur :

- ❖ **les contrats de nappes d'eau souterraine**, avec un déplacement à Montpellier, afin de rencontrer les spécialistes de la Délégation de l'Agence et du Département de l'Hérault,
- ❖ **le fonctionnement d'un SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Entretien des Stations d'Épuration)** avec une visite au SATESE de l'Ain,
- ❖ **la gestion des données et des redevances**,

- ❖ **la dépollution des tanneries**,
- ❖ **la politique de communication**,
- ❖ **le fonctionnement de la documentation et de l'archivage**.

La délégation a également assisté à une séance de la Commission d'Agrément des Contrats de Rivière du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée. Considérée comme très profitable par les diverses parties, et pour pouvoir profiter du Salon POLLUTEC qui s'est tenu à Lyon, une nouvelle délégation marocaine a été reçue par l'Agence de l'Eau RM&C en novembre 2006, en attendant le déplacement d'une délégation de RM&C au Maroc en 2007.

Jean FAURE-BRAC

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse

Fax : 04 72 71 26 06

jean.faurebrac@eauurmc.fr

www.eaurmc.fr



"APFM"

Application sur le Terrain du principe de Gestion Intégrée des Inondations

La gestion des crues a longtemps été axée sur des démarches de type réactif et ponctuel, et c'est toujours majoritairement le cas aujourd'hui, ce qui ne fait qu'aggraver les dégâts causés par les inondations.

Ces dernières années, on s'est rendu compte qu'un changement radical d'orientation s'imposait et que l'on devait **passer de la protection contre les crues à la gestion des crues**, c'est-à-dire d'une action simplement défensive à une action préventive intégrée, tout en préservant les écosystèmes et la diversité biologique.

Le Programme Associé de Gestion des Crues (APFM), soutenu par l'Organisation Mondiale de la Météorologie (WMO) et le "GWP", a pour objet de promouvoir la notion de gestion intégrée des crues et de préparer le passage à la mise en pratique de cette notion. Lancée en août 2001, la première phase de ce programme a abouti à l'élaboration du "document de fond sur la gestion intégrée des crues", qui en définit les principes et développe les aspects juridiques, environnementaux et socio-économiques de ce mode de gestion.

L'"APFM" s'appuie sur les enseignements des projets pilotes menés au Kenya, en Zambie, en Inde, au Népal, au Bangladesh, au Brésil, en Uruguay, en Slovaquie, en Pologne et en Roumanie. Un site Web offre un large éventail d'informations et de produits, ainsi qu'une série de bases de données sur la gestion des crues.

La phase II du programme vise à appliquer concrètement le principe de gestion intégrée des crues et à étendre les capacités des pays, en soutenant les actions locales et régionales de démonstration sur le terrain.

Des outils d'aide à la décision seront développés, ainsi que des activités de formation et des campagnes de sensibilisation.

Unité d'appui technique - APFM

Fax : +41 (0)22 730 8043

apfm@wmo.int

www.apfm.info



Global Water
Partnership



"Du Conflit Potentiel au Potentiel de Coopération" (PCCP)

Contribution du Programme Hydrologique International de l'**UNESCO** au **"World Water Assessment Program" (WWAP)**, le **"PCCP"** a pour but de former une nouvelle génération de décideurs, d'experts, et de formateurs, qui aideront à faire de la coopération dans le domaine de la gestion des ressources en eau une réalité.

Le **"PCCP"** a rassemblé, en juillet 2005 à Beyrouth, quinze experts de pays arabes pendant trois jours, afin de définir et de préparer des cours de formation sur les conflits et la coopération sur l'eau, qui seraient offerts plus tard aux Directeurs Irakiens de l'Eau.

Un noyau d'instructeurs d'Europe du Sud-Est a été formé au printemps 2006 et une session de formation sur les "conflits et la coopération dans le domaine de l'eau en Europe du Sud-Est (ESE)" s'est tenue à l'université d'Aristote à Thessalonique, Grèce, en octobre 2006.

Le **"PCCP"** a également réalisé un cours de six jours à Guayaquil (Equateur) à l'"Escuela Politecnica de Litoral" en janvier 2006. Les participants venaient d'Argentine, du Brésil, d'Equateur, du Mexique et du Venezuela.

Lors de sa 2^{ème} Conférence Internationale de Saragosse, Espagne (octobre 2004), le **"PCCP"** a créé une plateforme interactive, afin de permettre aux

participants d'organiser des jeux de rôles et de s'engager dans des activités pour affiner leurs compétences en gestion et en négociation, en utilisant différents bassins transfrontaliers comme modèles.

Plus récemment, lors du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico (mars 2006), le **"PCCP"** et le Gouvernement du Tadjikistan ont organisé conjointement une session spéciale sur les défis des eaux transfrontalières d'Asie Centrale.

Le **"PCCP"** a aussi organisé deux manifestations sur "l'Initiative Tigre-Euphrate pour la Coopération", qui ont rassemblé les délégations officielles de chaque pays riverain.

Le **"PCCP"** a récemment proposé un logiciel (CRSS), comme outil pour la promotion de la coopération, qui donne aux acteurs une meilleure capacité de compréhension et de prise de décision.

Le **"PCCP"** a récemment publié une étude sur le lac Titicaca, réalisée conjointement par des experts et des techniciens de Bolivie et du Pérou.

Anna BROWN
UNESCO
a.brown@unesco.org



DROIT DES AQUIFÈRES TRANSFRONTALIERS

En 2002, la **Commission du Droit International (CDI) des Nations Unies** a introduit dans son programme de travail le sujet des "Ressources Naturelles Partagées", portant sur les eaux souterraines transfrontalières, le gaz et le pétrole.

Quatre ans après, en juin 2006, la CDI a adopté en première lecture un projet de dix-neuf articles sur le droit des aquifères transfrontaliers et a décidé de le transmettre aux Etats-Membres des Nations Unies pour commentaires et observations avant le 1^{er} janvier 2008 au plus tard.

Le **PHI de l'UNESCO** a coordonné les contributions des experts internationaux, des Institutions Internationales et Nationales, et de Centres spécialisés en eaux souterraines.

Le projet se compose de cinq parties : l'introduction comporte des articles sur le champ d'application du projet et la définitions des termes employés (aquifère, système aquifère, zone de réalimentation et zone de déversement).

La seconde partie reprend les principes du droit international de l'eau adaptés au cas des aquifères : utilisation raisonnable et équitable, obligation de ne pas causer de dommages significatifs, obligation de coopération et échange régulier de données.

La troisième partie comprend des dispositions techniques sur la protection et la préservation des écosystèmes, les zones de réalimentation et de déversement, la prévention, la réduction et la maîtrise de la pollution, la surveillance ou la gestion, encourageant les Etats à créer des organismes de co-gestion.

Les quatrième et cinquième parties encouragent la coopération scientifique et technique avec les Pays en développement.

Raya Marina STEPHAN
UNESCO-PHI,
r.stephan@unesco.org



"JRBM"

Le Journal International de la Gestion de Bassin a 3 ans !



Le Journal International sur la Gestion de Bassin (International Journal of River Basin Management - JRBM) a maintenant trois années d'existence.

Le RIOB est partenaire de cette publication.

Le **"JRBM"** favorise une approche trans-sectorielle englobant tous les aspects de la gestion des fleuves et des lits majeurs, avec une perspective véritablement globale. Il est une réponse de la Communauté scientifique et pro-

fessionnelle aux demandes d'approche intégrée de la Gestion des Ressources en Eau.

La gestion par bassin est un domaine où le développement intellectuel croît rapidement et le mandat du journal est de façonner ce développement et de fonder la base scientifique de la discipline.

Au cours des 18 mois à venir, la publication d'un certain nombre d'éditions spéciales est prévue, portant sur des sujets tels que : Ecohydraulique, Ges-

tion de Bassin et hydraulique environnementale...

Seuls 30-40 % des articles proposés sont publiés, ce qui montre notre engagement à ne publier que les articles de meilleure qualité.

Pour plus d'informations, contacter Cristina Moreno : **mail@jrbm.net**

Professeur Paul BATES
Rédacteur en Chef du "JRBM"
Bureau IAHR
office@iahr.org



Agir ensemble pour des rivières vivantes

Afin de coordonner l'action pour des rivières vivantes sur la planète, l'**Union Internationale pour la Nature (UICN)**, Delft Hydraulics, DHI Water and Environment, The Nature Conservancy (TNC), Centre for Ecology and Hydrology (CEH), International Water Management Institute (IWMI), Stockholm International Water Institute (SIWI) et Swedish Water House ont lancé, à l'occasion de la Semaine Mondiale de l'Eau de Stockholm le 20 août 2006, un "**Réseau des Débits Environnementaux**".

"Le concept des Débits Environnementaux signifie que les rivières sont gérées de telle manière que les utilisateurs et les écosystèmes en aval reçoivent assez d'eau pour rester en vie", explique le Dr. Ger Bergkamp, qui coordonne l'action de l'**UICN** sur l'eau au niveau mondial et implique un travail de négociation entre les différents consommateurs d'eau, basé sur une compréhension des consé-

quences qu'ont les diverses utilisations de l'eau sur les autres usagers et leur environnement naturel, afin de garantir suffisamment d'eau dans les rivières.

Le réseau vise à permettre d'intégrer les débits environnementaux dans la gestion quotidienne des rivières et viendra en appui à la restauration et la gestion des bassins versants, de manière à respecter l'environnement et préserver les moyens de subsistance des populations.

Le Réseau des Débits Environnementaux sera un outil de communication permettant de diffuser les connaissances : site Internet interactif comportant des études de cas, fora de discussion, opportunités de partenariat, magazine d'information, ateliers et conférences.

Katharine CROSS

UICN

Fax : +41 22 999 9720

katharine.cross@uicn.org

www.uicn.org



La mise en œuvre des débits environnementaux aidera à soutenir les pêcheries
Bassin de Tacana, Guatemala. © Taco Anema/UICN

ATELIERS RÉGIONAUX SUR LA GESTION DE BASSINS

En association avec "**IW.Learn**" (Réseau d'échanges et de ressources pour la formation sur les eaux internationales du Fonds pour l'Environnement Mondial - GEF), l'**UICN** organise une série de trois ateliers régionaux, à Ouagadougou, Burkina Faso, du 6 au 8 novembre 2006, puis en Asie et en Amérique Latine/Caraïbes en 2007.

Une session sur les bassins, pour aider à comprendre et mettre en application ces concepts dans la gestion de bassin, se tiendra lors de la Conférence Internationale du Cap en 2007, et portera sur :

- La valeur économique et la prise de décisions sur les questions d'eau ;
- Les débits environnementaux : la gestion des débits des fleuves pour des bénéfices partagés et multiples ;
- Incitations à la gestion de bassin : application du recouvrement des coûts des services des écosystèmes.

Mark SMITH

UICN

Fax : +41 22 364 9720

mark.smith@uicn.org

"Thiess Riverprize"

Le "**Thiess Riverprize**" est une récompense offerte annuellement pour des réalisations dans la réhabilitation et la gestion des fleuves, associant éducation, gestion et initiatives scientifiques. Le prix de 225.000 dollars australiens et le trophée "Thiess Riverprize" sont financés par la Fondation Internationale sur les Fleuves, créée pour promouvoir la protection et la réhabilitation des fleuves et des voies navigables dans le monde.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu pendant le Colloque International sur les Fleuves, qui s'est tenu à Brisbane, Australie, en septembre 2006, durant le Festival des Fleuves.

Les quatre finalistes 2006 étaient :

LE DISTRICT DE GESTION DE L'EAU DU SUD DE LA FLORIDE

Le projet de réhabilitation du Kissimmee, de l'Okeechobee et des Everglades porte sur la réhabilitation de plus de 60 km² d'écosystèmes fluviaux et de zones inondables. Le partenariat Gouvernement-Communauté a permis le comblement de canaux de drainage, la destruction de barrages et d'écluses et le rétablissement des méandres historiques du fleuve.

Fleuve Kissimmee

jkoebel@sfwmd.gov

www.sfwmd.gov

LE BUREAU DE COORDINATION DU LAC ET DU BASSIN MACQUARIE

Le Lac Macquarie fait partie d'un grand système d'estuaire, situé au nord de la Nouvelle-Galles du Sud (NSW) en Australie. Le Projet de gestion intégrée de bassin et d'estuaire, avec un fort accent mis sur la participation de la

communauté, a commencé en 1998 par une initiative conjointe du Conseil Municipal du Lac Macquarie, du Conseil du Wyong-Shire et du Gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud.

Lac Macquarie

jjansson@lakemac.nsw.gov.au

www.livinglakemacquarie.org

L'AUTORITÉ DE VALLÉE MEEWASIN

Le Fleuve Sud-Saskatchewan, au Canada, s'écoule sur plus de 60 km et est géré par l'Autorité de Vallée Meewasin. Depuis 1979, de nombreux projets de conservation ont valorisé la vallée du fleuve : nettoyage, aménagement de la piste de la vallée de Meewasin sur 40 km, transformation d'anciennes boccailles en parcs, restauration des milieux endommagés, réhabilitation des zones protégées et création de centres naturels de loisirs ...

Fleuve Sud-Saskatchewan

meewasin@meewasin.com

www.meewasin.com

LE GOUVERNEMENT MUNICIPAL DE CHENGDU

Le fleuve Sha fait partie du système d'affluents du Minjiang en Chine, un Bassin Versant du fleuve Yangtze.

Le projet de réhabilitation du Fleuve Sha a permis d'améliorer la qualité de l'eau et la protection contre les crues, d'éliminer la pollution, d'aménager le paysage en parcs, de construire des systèmes de drainage, d'augmenter l'utilisation publique et d'améliorer la compréhension du Bassin.

Fleuve Sha

rosesbb1979@hotmail.com

www.chengdu.gov.cn

www.riversymposium.com



"Citoyens de la terre" - Conférence de Paris

Pour une gouvernance écologique mondiale

« Citoyens de la Terre »

Sur proposition du Président de la République Française, M. Jacques Chirac, une Conférence Internationale sur l'Environnement s'est tenu à Paris les 2 et 3 février derniers.

A Johannesburg en 2002, le Président avait déjà appelé à la mobilisation des Nations face au désastre écologique

qui menace notre planète et il plaide pour la création d'une **Organisation des Nations Unies pour l'Environnement (ONUEN)**.

L'objectif de cette Conférence Internationale était d'amplifier la mobilisation : il s'est agi, d'une part, de faire un constat sur la situation de l'environnement et sa dégradation inquiétante, et, d'autre part, de faire un certain nombre de propositions d'actions prioritaires, sur le plan international.

Le Secrétaire Technique Permanent du **RIOB**, Jean-François Donzier, faisait partie des experts invités.

Le programme de ces deux journées s'est articulé en ateliers : lutter contre

le dérèglement climatique, agir ensemble pour sauvegarder la biodiversité, combattre les pollutions et préserver la santé, inventer la croissance écologique : le changement des mentalités, des modes de production et de consommation, renforcer la gouvernance internationale de l'environnement ...

Le sixième atelier s'intitulait :

"Faire de l'eau un enjeu partagé"

2 millions d'enfants meurent chaque année de maladies liées à l'eau.

5% du PIB de l'Afrique subsaharienne sont perdus chaque année du fait des problèmes liés à l'eau.

Un Euro investi dans le domaine de l'eau a une rentabilité économique de 8 Euros.

Il faut réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Cela revient à fournir d'ici 2015 l'eau potable à 260.000 personnes supplémentaires chaque jour et un assainissement de base à 370.000 personnes supplémentaires chaque jour ! Va-t-on y parvenir ?

Le débat international doit également porter sur la Gestion intégrée et effi-

ciente de la ressource dans le "grand cycle de l'eau" (l'eau dans le milieu naturel), qui conditionne l'atteinte de tous les autres objectifs.

L'atelier était organisé autour des trois débats suivants :

- **L'assainissement : accès et préservation de la ressource en eau ;**
- **L'adaptation nécessaire de la gestion de l'eau au changement climatique ;**
- **La gouvernance des eaux, notamment des eaux partagées.**

La nécessité pour les Etats riverains de signer des accords de coopération pour **la gestion intégrée des bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers** a été unanimement souligné, tout comme l'intérêt de créer des Commissions Internationales, Autorités de Bassin ou Organismes équivalents, et de renforcer celles et ceux qui existent déjà au niveau de ces bassins partagés.

Site Web de la Conférence :

www.citoyensdelaterre.fr



Secrétariat International de l'Eau - SIE

Faire reconnaître le Droit à l'Eau pour tous !

Dès sa création, le SIE s'est donné pour mission de mettre en application les principes de la Charte de Montréal pour l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, adoptée en 1990 à New Delhi dans le cadre des travaux de clôture de la Décennie des Nations Unies. Pour le SIE :

- **L'accès à l'eau et à l'assainissement est d'abord une question de politique :** le non-respect de ce droit est le reflet, au-delà des disparités géographiques, des inégalités de répartition du pouvoir social et économique, ce qui

exige une solidarité internationale soutenue afin de faire respecter ce droit essentiel.

Il faut alors :

- **Concevoir toute action en appui aux populations concernées,** en partant du constat que l'échec des modèles de développement est en bonne partie imputable au fait que les populations, et tout particulièrement les femmes, ont été tenues à l'écart des décisions importantes en ce qui concerne le processus de développement, il s'agit, dans le domaine de l'eau plus que dans tout

autre, de développer des pratiques de concertation et de participation.

- **Intégrer l'eau dans une approche globale du développement,** en partant de l'affirmation que le droit à l'eau est indissociable des autres droits de la personne liés au développement global, il est nécessaire de s'appuyer sur une vision de gestion intégrée.
- **Miser sur l'éducation et la formation des populations,** en partant du constat que les solutions purement techniques ne suffisent pas à elles seules à assurer une meilleure qualité de vie aux popu-

lations, il est nécessaire de prévoir avec tout projet et programme liés à l'eau, un volet formation visant également les femmes, les hommes, ainsi que les jeunes.

Le SIE s'efforce de faire reconnaître formellement le Droit à l'Eau pour tous.

Raymond JOST

Secrétaire Général
Secrétariat International de l'Eau
rjost@i-s-w.org

www.i-s-w.org



La 3^{ème} Assemblée Générale du Réseau Africain des Organismes de Bassin - RAOB se tient cette année, du 4 au 7 mars 2007, à Johannesburg en Afrique du Sud, à l'invitation du Ministère sud-africain de l'Eau et des Forêts et des Organismes de Bassin d'Afrique Australe.

Plusieurs ateliers de travail sont organisés autour de cinq grands thèmes stratégiques pour la bonne mise en œuvre de la gestion des bassins des fleuves, des lacs et des aquifères transfrontaliers en Afrique :

- La gestion intégrée des ressources en eau en Afrique : études de cas,
- Les Initiatives et Facilités internationales pour l'eau en Afrique,
- Les statuts, les compétences et les processus de création des Organismes de Bassin Transfrontaliers,
- l'élaboration des plans de gestion et des programmes d'intervention des Organismes de Bassin Transfrontaliers et leur financement,
- Le monitoring, les réseaux de surveillance et les systèmes d'information pour la gestion des bassins transfrontaliers.

Le RAOB se mobilise en particulier pour une meilleure gestion des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers africains :

59 fleuves africains ont des bassins transfrontaliers, qui couvrent 62 % de la superficie du continent.

Les statuts du RAOB sont en cours de modification pour renforcer ses liens avec l'Union Africaine, l'"AMCOW" et les Institutions de coopération économiques régionales

L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), et particulièrement Mme Amayelle Ka NDIAYE, assure le Secrétariat Technique Permanent du RAOB depuis sa création à DAKAR.

Conformément aux statuts du RAOB, **c'est l'ORASECOM (Commission de la Rivière Orange-Senqu) qui assurera la Présidence du Réseau, jusqu'à sa prochaine Assemblée Plénière.**

Tous ses amis du RIOB et du RAOB remercient particulièrement **M. Oumar OULD ALY**, de l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger, pour sa très efficace Présidence du RAOB depuis sa création en 2002 à Dakar et pour ses efforts permanents pour développer le Réseau en Afrique et sur la scène internationale, notamment au sein du RIOB.

A. NDIAYE

Réseau Africain des Organismes de Bassin
Fax : (+221) 822 01 63
amayelsn@yahoo.fr

www.omvs-soe.org/raob.htm

Sénégal : CODESEN

La Société Civile s'organise !



Les Délégués de l'Assemblée Générale Constitutive

Depuis la Journée d'étude du 20 septembre 2002 à Dakar, la CODESEN (Coordination des Organisations de la Société Civile pour la Défense de l'Environnement et le Développement du Bassin du Fleuve Sénégal) avait inscrit dans son Agenda l'organisation d'une Assemblée Générale Constitutive pour consolider son ancrage institutionnel, renforcer ses capacités techniques et opérationnelles, puis améliorer son développement organisationnel.

Entre août et décembre 2004, le Secrétariat Permanent de la CODESEN a procédé à la décentralisation de ses activités en installant ses Points focaux dans les sept départements administratifs du bassin du fleuve Sénégal (Louga, Saint-Louis, Dagana, Podor, Matam, Kanel et Bakel) et élaboré un Projet d'appui institutionnel et un Plan d'actions (2005-2008), financé par la Société Suédoise pour la Conservation de la Nature (SSCN).

L'objectif visé à travers cette démarche est d'accroître les capacités des ONG, des organisations communautaires de base, des collectivités locales et opérateurs privés intervenant dans le Bassin, afin qu'ils s'impliquent de manière active dans la gestion durable des ressources en eau et de l'environnement du fleuve Sénégal. Une première étape d'information et d'échanges s'avérait nécessaire, d'autant plus qu'elle a permis aux différents acteurs de prendre connaissance des objectifs du projet

EF/BFS de l'OMVS, de cerner les enjeux et les opportunités de leur participation, en mettant en place des mécanismes appropriés de collaboration.

Entre le 20 avril et le 20 mai 2006, des Assemblées Générales sectorielles ont été organisées dans les sept Points focaux, pour désigner chacun deux délégués, dont un homme et une femme, et préparer l'esquisse de leur Plan d'actions sectoriel devant être intégré au Plan d'actions global de la CODESEN (2005-2008).

L'Assemblée Générale Constitutive de la CODESEN s'est alors déroulée sous forme d'Ateliers de deux jours, sous la présidence de Monsieur Babacar DIOP, Président de l'Amicale Socio-économique, Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo (ASESECAW), Point focal du département de Dagana.

L'organisation et le fonctionnement de la CODESEN seront renforcés par des plans d'actions, visant à promouvoir, protéger et défendre les droits des communautés riveraines du Bassin du fleuve Sénégal.

L'alimentation, l'éducation, la santé, l'assainissement et l'hygiène pourraient occuper également une place centrale dans les futures activités de la CODESEN.

Aboubacry MBODJI

Coordonnateur du Secrétariat Exécutif
de la CODESEN
ambodj1@yahoo.fr



M. Oumar OULD ALY, Président du RAOB de 2002 à 2007
avec Mme Madeleine JOUYE de GRANDMAISON,
Présidente du RIOB

Afrique

Bassin de la Volta

Processus de création de l'Autorité de Bassin de la Volta (ABV)

Le Bassin de la Volta est partagé entre six pays : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo.

Un processus politique a été initié en 2004 et a suivi plusieurs grandes étapes :

- la création en 2004 d'un **"Comité Technique du Bassin de la Volta" (CTBV)** ;
- la signature, le 6 décembre 2005 à Ouagadougou d'un Protocole d'Accord en vue de la création de **l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV)** ;
- le mandat confié au CTBV pour élaborer le projet de Convention portant création de l'ABV ;
- la mobilisation de moyens financiers pour mener ce processus à terme. **La Facilité Africaine de l'Eau (FAE)** a consenti le 7 avril 2006 un don de 108 millions de FCFA.

Ce financement a permis de mener à bien les activités suivantes :

- ❖ l'élaboration, entre janvier et mars 2006, d'un projet de Convention, avec l'appui de la France ;
- ❖ la tenue, entre le 25 avril et le 11 mai 2006, dans chaque pays riverain, d'un atelier national de validation des projets de Convention et de statuts ;

- ❖ la tenue d'un atelier régional de validation de ces textes constitutifs, les 8 et 9 juin 2006 à Ouagadougou.

C'est la première fois en Afrique de l'Ouest, que des projets de textes constitutifs d'un Organisme de Bassin, sont soumis à des représentants d'acteurs de terrain.

La réunion ministérielle le 17 juillet 2006 à Lomé, comme dernière étape préparatoire, a pris les décisions suivantes :

- Approbation du projet de convention et adoption du projet de statuts ;
- Désignation du Directeur Exécutif intérimaire et de son Adjoint ;
- Nomination du Président intérimaire du Conseil des Ministres ;
- Définition de la feuille de route pour la mise en place de l'ABV.

La Conférence des six Chefs d'Etats, en janvier 2007, a signé la Convention et nommé les responsables de l'Autorité.

Francis D. BOUGAIRE

Directeur Général des Ressources en Eau du Burkina Faso
Président du Comité technique du Bassin de la Volta
fdbougair@netcourrier.com

www.sec.ecowas.int

Guinée

PROJET DE GESTION INTÉGRÉE DES ECOSYSTÈMES (PGIE)

Le Fleuve Gambie



Le Projet de gestion Intégrée des Ecosystèmes (PGIE) vise :

- ❖ L'amélioration des connaissances pour la récupération et la gestion durable des terres dégradées ;
- ❖ Le développement des capacités scientifiques, techniques et managériales des différents acteurs.
- ❖ l'accroissement de la capacité productive des terres marginales et la réduction de la pauvreté de la population.

La sélection de sous-bassins fluviaux expérimentaux a permis de faire une analyse de l'état de l'environnement, d'identifier les zones vulnérables, de retenir des sites d'intérêt prioritaire pour le réseau de suivi hydrologique et écologique, selon une approche intégrée qui servira de modèle à l'échelle nationale et sous-régionale.

Les bassins sélectionnés :

Le Bassin de la Fatala

La Fatala est un fleuve côtier originaire du Fouta-Djalon.

La dégradation du couvert végétal dans le haut bassin de la Fatala entraîne une érosion importante due à de mauvaises pratiques de gestion des terres, au déboisement et au surpâturage. Les débits solides provoquent le colmatage du lit des cours d'eau et des estuaires.

Le Bassin du Cogon

Le fleuve Cogon prend sa source dans les hauts plateaux du Fouta et se jète dans l'océan par un estuaire important envahi par la mangrove.

Les menaces sont surtout liées à l'exploitation minière de la bauxite dans la zone de Sangaredi.

Le Bassin de la Gambie

La Gambie prend sa source à Hooré-dimma et arrose la Guinée, le Sénégal et la Gambie.

Dans tout le haut bassin de la Gambie, la dégradation de l'environnement conduit, en certains lieux, à la désertification.

L'agrandissement des terres cultivables se fait par feux de brousse. Les sols sont exploités jusqu'à l'épuisement total, puis ils sont abandonnés.

Le Bassin du Bafing / Sénégal

Le fleuve Sénégal prend sa source à Mamou dans le Fouta-Djalon et traverse la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Dans ce bassin, la végétation est constituée de savane, de forêts dégradées et surtout de "bowés". Les méthodes de cultures pratiquées ont une conséquence d'une ampleur énorme sur la dégradation des sols. Ces pratiques contribuent fortement à la poussée vers la désertification de la zone.

Atigou BALDE

Direction Nationale de l'Hydraulique
atigoudire@yahoo.fr

Rive de la Volta



www.riob.org

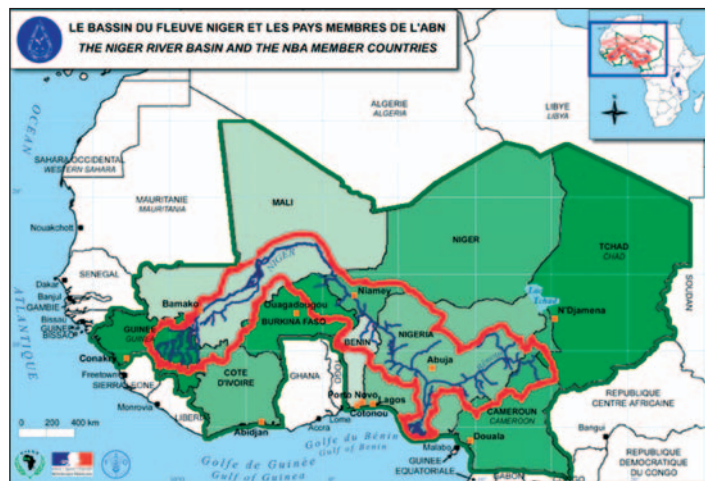
Toutes les informations
sont disponibles
sur le Web



www.riob.org

Bassin du Niger

Une Vision Partagée de l'avenir



Les différentes réunions des instances de l'Autorité du Bassin Niger (ABN) ont confirmé la volonté des neuf Etats-Membres (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Tchad) de faire de cette organisation un outil de coopération régionale et de développement économique.

Ainsi, il a été demandé qu'une "Vision claire et partagée" de l'ABN soit développée avec l'appui de la Banque Mondiale et des autres partenaires au développement, afin de créer un "environnement propice" à la coopération et d'élaborer "un Plan d'Action de Développement Durable (PADD)" accepté par tous les acteurs du bassin.

Une Synthèse régionale des études multisectorielles nationales a défini les orientations stratégiques et a identifié les priorités communes de développement entre pays riverains du bassin, avec le choix de trois domaines prioritaires : la préservation des écosystèmes du bassin, le développement des infrastructures socioéconomique, le renforcement des capacités et la participation des acteurs.

"Le Bassin du Niger est défini comme un espace commun de développement durable, par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025".

Les études d'optimisation macro-économique des opportunités de développement, d'un modèle économique et du modèle hydraulique d'allocation et de gestion des ressources en eau du Bassin du Niger ont démarré pour produire des outils d'aide à la décision, nécessaires à la préparation du PADD. La disponibilité et la répartition des ressources en eau et des bénéfices induits seront issues de divers scénarios aux horizons 2015 et 2025.

Les grandes étapes ou activités restant à réaliser sont les suivantes : formulation du PADD, élaboration du Programme et des Projets d'Investissement, Sommet des Chefs d'Etat et enfin table ronde des bailleurs de fonds. Les études techniques seront terminées d'ici fin 2007, les Chefs d'Etat et les bailleurs de fonds devant se réunir début 2008.

Le PADD, clé de voûte du processus de Vision Partagée, constituera un document stratégique de référence qui déterminera et orientera le processus de développement commun des pays du Bassin du Niger à l'horizon 2025.

C. BRACHET

Robert DESSOUASSI

ABN

Fax : (227) 20 72 42 08

brachet@abn.ne, dessouassi@abn.ne

www.abn.ne

Mali

L'AGENCE DU BASSIN DU FLEUVE NIGER

Le fleuve Niger est sous l'influence d'une agriculture irriguée, qui gaspille l'eau et contribue à la dégradation de sa qualité avec l'utilisation peu contrôlée des engrais et pesticides, de l'avancée des dunes dans les lits majeur et mineur du fleuve, de l'agression par diverses pollutions dues à l'urbanisation et à la démographie croissantes ...

Comment concilier la volonté de "produire plus" avec les impératifs de sauvegarde de l'environnement du fleuve et de ses écosystèmes aquatiques et terrestres ?

Ainsi, le Gouvernement Malien a créé l'Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN), le 29 mars 2002, en lui confiant la mission de sauvegarde du fleuve, de ses affluents et de leurs versants sur le territoire de la République du Mali.

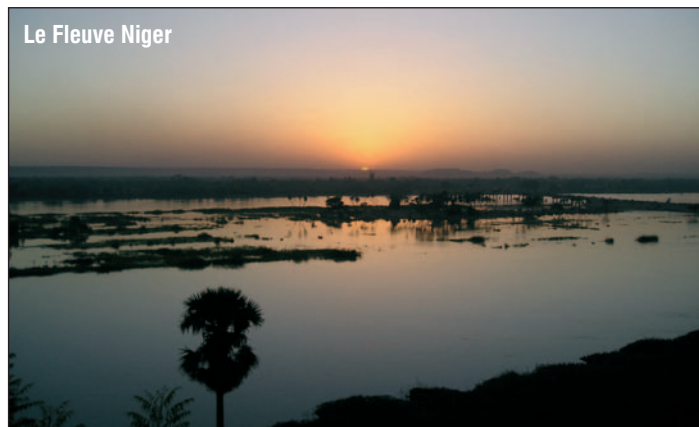
L'ABFN s'emploie à développer ses capacités institutionnelles avec l'ensemble des parties prenantes à la politique environnementale du Mali, à travers des règles régissant la coexistence des collectivités et la complémentarité entre toutes les communautés partageant les ressources du bassin.

L'ABFN vise à répondre aux besoins :

- de protection contre les effets des différentes utilisations de l'eau, contre les mauvais usages et les diverses agressions, dont le bassin fluvial est encore l'objet ;
- de planification opérationnelle des utilisations et interventions prioritaires en ce qui concerne le partage des ressources en eau.

Abdoulaye Idrissa MAÏGA

Chef du département "Etudes & Surveillance des Milieux" - Bamako
alouibadara@yahoo.fr



Ethiopie

Un cadre institutionnel pour le Bassin de l'Abbay sur le Nil Ethiopien

Le projet "Institutional Setup Studies of the Ethiopian Nile Basin (Abbay Basin) Project" conduit par le Ministère des Ressources en Eau de la République Fédérale d'Ethiopie, avec l'appui de BRL Ingénierie, attributaire du marché général, et de l'Office International de l'Eau, a permis de préparer un projet de Loi sur les Organismes de Bassin, qui a reçu l'approbation des Autorités éthiopiennes concernées, et de sensibiliser les partenaires éthiopiens au fonctionnement des Organismes de Bassin français et internationaux et à leurs activités dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau par bassin versant.



Forum Asie-Pacifique de l'Eau

Valoriser et diffuser les connaissances et les expériences



Le 27 septembre 2006, le Forum Asie-Pacifique de l'Eau (APWF) a été officiellement installé à Manille (Philippines) à l'occasion de la Conférence sur le Financement de l'Eau de la Banque Asiatique de Développement.

Cette cérémonie a été suivie par plus de 160 représentants de plus de 30 organismes de toute la région.

Durant le processus régional de préparation au 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico, il est devenu évident qu'il y avait déjà un grand nombre d'acteurs qui intervenaient dans toute la région Asie-Pacifique.

Une déclaration commune des Ministres de l'Eau de la région demande à ces acteurs "de travailler de manière solidaire pour identifier et adopter des solutions aux problèmes de l'eau dans la région".

Pour contribuer à la gestion durable de l'eau et réaliser les objectifs du Millénaire en Asie-Pacifique, l'"APWF" appuiera les efforts d'investissement, de renforcement des capacités et d'amélioration de la coopération dans le secteur.

M. Kotaro Takemura, Secrétaire Général du Forum de l'Eau du Japon, a annoncé que le premier Sommet Asie-Pacifique sur l'Eau se tiendrait en automne 2007 à Beppu, Préfecture d'Oita, au Japon.

Ces Sommets se teindront tous les deux ou trois ans.

Un petit secrétariat est installé dans les locaux du Forum de l'Eau du Japon.

Un nouveau site Internet sert de portail à l'"APWF".

Noriko YAMAGUCHI

Forum de l'Eau du Japon
Fax : +81 (0)3-5212-1649
yamaguchi@waterforum.jp



www.apwf.org

Commission du Mékong - "MRC"



Approbation de la stratégie

L'approbation, par la 24^{ème} réunion du Comité Mixte de la "MRC" réunis à Vientiane, du texte final du **Plan Stratégique 2006-2010 de la Commission du Mékong**, pose les jalons du travail pour les cinq années à venir.

Ce Plan Stratégique a été formulé par les Etats-Membres (Cambodge, Laos, Thaïlande et Vietnam), les bailleurs de fonds et les acteurs et reflète des vues communes.

Le Programme d'Utilisation des Eaux (WUP) a permis aux Pays-Membres de s'accorder sur de nombreuses procédures et directives communes sur les échanges de données, leur notification et le monitoring des eaux.

En juin 2006, un accord a été signé sur les Procédures pour le Maintien des Débits dans le fleuve principal.

La "MRC" s'est orientée vers une approche plus intégrée en conformité avec les Objectifs de Développement du Millénaire.

Le Programme sur la Navigation et le Programme de Gestion et de Réduction des Inondations, ont été aussi mis en oeuvre en 2006.

Le Dr. Cogels, Chef Exécutif du secrétariat de la "MRC", a déclaré : "Nous avons atteint un bon consensus pour réaliser notre travail au cours des cinq années à venir. Maintenant nous devons mettre en application notre programme intégré au bénéfice des personnes du Bassin du Mékong."

Le Comité Mixte de la "MRC" se compose d'un membre de chaque pays. Il est responsable de la mise en oeuvre des politiques et des décisions du Conseil et supervise les activités du secrétariat.

Des représentants de Myanmar, de la Banque Asiatique de Développement (ADB), de l'ASEAN, de l'UICN, du PNUD, de la Banque Mondiale et du WWF ont assisté à la réunion.

Coopération "MRC", Chine et Myanmar

En avril 2002, la Chine et la "MRC" ont signé un accord sur l'échange d'informations hydrologiques sur le fleuve Lancang/Mékong pendant la saison des crues.

Depuis juin 2004, 24 données sur les débits horaires et 12 données sur les précipitations horaires ont été envoyées quotidiennement par la Chine à la "MRC", pour permettre de faire des prévisions sur les inondations.

En janvier 2006, la "MRC" a commencé à fournir à la Chine des données sur les débits mensuels enregistrés par les stations hydrologiques de Chiang Saen, Thaïlande, et Stung Treng, Cambodge.

La "MRC" et la Chine ont avancé dans le projet de réseau hydrologique (AH-NIP), financé par l'AusAID, par l'amélioration des deux stations hydrologi-

ques de Jinghong et Man'An, et par la mise en place du Centre des Données du Bureau Provincial d'Hydrologie et des Ressources en Eau de Kunming.

En juin 2006, la "MRC" y a organisé une mission technique afin de permettre la fourniture de données pendant la saison des inondations 2006 et former le personnel local à l'utilisation de l'équipement automatique.

Une fourniture de données régulières s'est faite avec succès dès le 15 juin 2006.

Des représentants de Chine et du Myanmar ont assisté à la 11^{ème} Réunion de Dialogue, de la "MRC".

Virginia ADDISON

Chargée de Communications
Fax: (856-21) 263 264
virginia@mrcmekong.org

www.mrcmekong.org

Inde

SAUVER LE LAC WULAR EN RÉGRESSION

Le lac Wular est considéré comme l'un des grands lacs d'eau douce d'Asie. L'envasement continu et l'agriculture extensive sont les causes principales de la régression du lac, où les activités humaines conduisent aussi à la détérioration de l'environnement. Les niveaux de pollution sont importants.

Le lac Wular est d'origine fluviale, formé par les bras morts du fleuve Jehlum, et joue un rôle important dans le système hydrologique de la vallée du Cachemire, comme un bassin d'atténuation des crues.

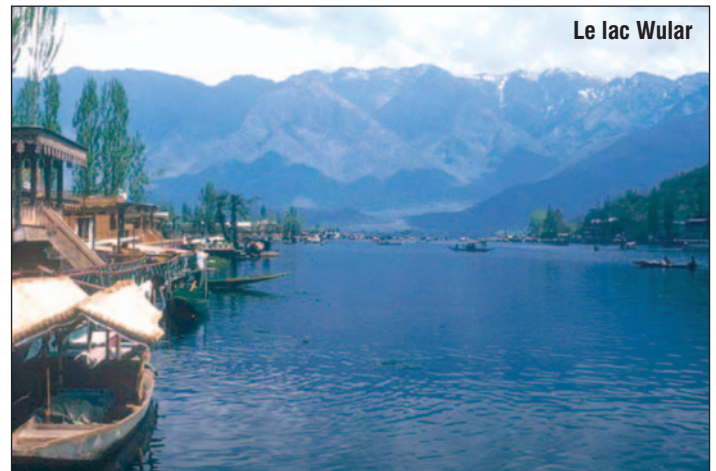
Le lac héberge de nombreux oiseaux migrateurs venant du monde entier, tels que la marmaronette marbrée, le pyguarque de Pallas, la foulque macroule, le rolrier d'Europe et beaucoup d'autres ...

La diversité naturelle est sérieusement menacée par la perte d'espèces endémiques mises en danger par les activités humaines et par l'augmentation de la pollution et de l'envasement.

La profondeur maximum du lac est actuellement d'environ 14 mètres, mais celle-ci a été réduite à environ 2 mètres en certains endroits.

Il devient indispensable que le Gouvernement s'implique avec les ONG locales et internationales et les habitants de cette région dans la conservation et l'utilisation judicieuse du lac Wular.

Bilal Ahmad PANDOW
bilal4u2@gmail.com



Le lac Wular

APPROVISIONNEMENT EN EAU DANS LES ZONES DÉFAVORISÉS

Les efforts de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des bassins versants doivent en particulier répondre aux besoins en eau et en assainissement des communautés défavorisées, en tenant compte de la nécessité de trouver des solutions peu coûteuses.

Un approvisionnement en eau potable sécurisé est indispensable pour la prévention des maladies et l'amélioration de la santé des communautés et entraînera une meilleure volonté des populations bénéficiaires de participer à la couverture des coûts.

Une approche participative et proactive doit être développée. Les Institutions

doivent se concentrer sur la collecte de données et la production d'informations pour faciliter la participation des acteurs. Les chefs de Communautés, les ONG, les Institutions Gouvernementales doivent intervenir conjointement pour réduire le coût de mise en oeuvre et élaborer des systèmes de paiement à long terme pour récupérer ces coûts.

Avec une protection adéquate des sources, il est possible d'assurer une meilleure utilisation des eaux superficielles et souterraines. Une purification de l'eau peu coûteuse, des kits d'application in-situ et des dispositifs décentralisés d'assainissement, permettant le recyclage des rejets pour le maraîchage doivent être mis en oeuvre et améliorés.

Suresh KUMAR
Laboratoire Régional de Recherches
Trivandrum
ssk54in@yahoo.co.in

Cambodge

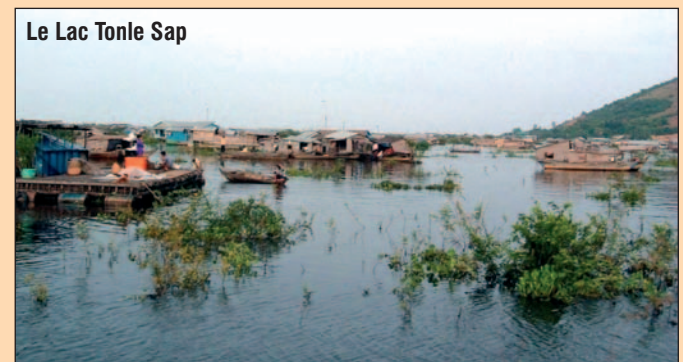
INTRODUCTION DE LA GIRE DANS LES PROVINCES DU NORD-OUEST

Malgré la régularité des crues bienfaisantes du Mékong, la compétition pour l'eau commence à être sensible au Cambodge du fait de l'augmentation de la population et de la consommation urbaine. Les ressources en eau sont encore peu connues ... C'est pourquoi le Gouvernement cambodgien a souhaité mettre en place les bases d'une **Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)** et la plupart des textes réglementaires nécessaires ont déjà été rédigés. Il faut maintenant mettre en oeuvre cette nouvelle politique sur le terrain.

Un début d'application est engagé dans le cadre du projet d'irrigation du Nord-Ouest du Cambodge, conduit par le bureau d'études "BCEOM" et financé par la Banque Asiatique de Développement et l'Agence Française de Développement. L'OIEau, Secrétariat Technique Permanent du RIOB, a été chargé d'introduire les concepts de la GIRE en assurant un "coaching" auprès des responsables de l'Administration cambodgienne en charge de l'eau, principalement au niveau local, dans les Provinces de Battambang, du Banteay Meanchey, et de Pursat et les affluents du Lac du Tonle Sap dans le Nord-Ouest du Pays.

Cette approche pragmatique a permis d'envisager un embryon de futur organisme de sous-bassin, sa composition, son mode de fonctionnement. Les cas de conflit d'usages ont été identifiés avec les partenaires locaux. Les besoins de connaissances et de nouvelles compétences ont été mis en évidence.

Les premières analyses devant conduire à une gestion commune des ressources en eau ont été engagées.



Le Lac Tonle Sap

www.riob.org

Toutes les informations
sont disponibles
sur le Web



www.riob.org



Asie Centrale

rivertwin

Le projet "RIVERTWIN" est réalisé par un consortium international de chercheurs d'un certain nombre de Pays d'Europe, d'Asie Centrale et d'Afrique. Il est coordonné par l'Université de Hohenheim (Allemagne).

Il vise à développer un modèle régional intégré pour la planification de la gestion des ressources en eau dans trois bassins jumelés : le Bassin du Neckar (Allemagne), celui du Queme (Bénin, Afrique) et le Bassin du Chirchik-Akhangaran-Keles (Asie Centrale). Commencé en 2004, le projet se terminera début 2007.

Le Centre d'Information Scientifique de la Commission Inter-Etat pour la Coordination de l'Eau (SIC-ICWC) de l'Asie Centrale réalise les recherches dans le Bassin Transfrontalier du Chirchik-Akhangaran-Keles (ChAK) et dans le Bassin du Chatkal, partagés entre le Kazakhstan, le Kirghizstan et l'Ouzbékistan.

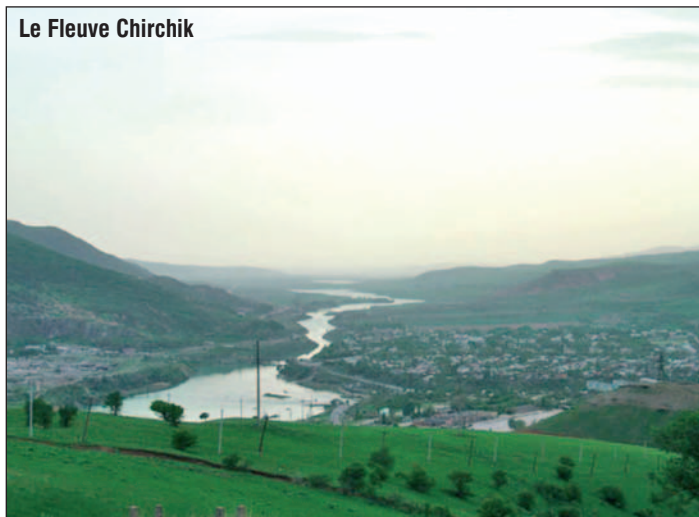
La première phase (2004 - 2005) a permis de développer un concept de performances, de créer la base de données du projet, de discuter des approches pour sa réalisation avec les acteurs, d'identifier les problèmes principaux et les tendances de l'aménagement des eaux, etc.

La deuxième étape (2005 - 2006) a permis :

- La création d'une base de données ;
- La définition des zones écologiques et des zones à risque ;
- L'élaboration de cartes thématiques ;
- L'analyse de la gestion des ressources en eau et la définition des objectifs à long terme, l'identification de critères pour l'état des eaux et pour le développement d'un mécanisme efficace de gestion ... et
- **Des scénarii de développement socio-économique.**

L'analyse des tendances actuelles et des développements possibles permet de définir des indicateurs de changements probables des caractéristiques

Le Fleuve Chirchik



socio-économiques du bassin d'ici 2030 (croissance de la population rurale et urbaine, demande énergétique, etc.), utilisés pour l'élaboration des scénarii.

Les données des stations météorologiques sont utilisées pour adapter le modèle et produire des scénarii climatiques.

La modélisation utilisera aussi un groupe d'indicateurs du développement durable de l'eau ainsi que des indicateurs appropriés pour la visualisation des enjeux écologiques.

Le Comité pour la conservation de la nature de la Province, la Municipalité

de Tachkent, l'Administration du système d'irrigation du Bassin du Chirchik, l'Autorité de la Province de Tachkent pour l'agriculture et la gestion des eaux, l'Institut de Recherche Hydro-météorologique Uzgidromet, l'Organisme de Bassin Inter-Etat du "Syrdarya", etc. ont été impliqués dans la discussion des scénarii de développement du bassin.

Yu. Khai. RYSBEKOV

Fax (998 71) 166 50 97

yusuprystbekov@icwc-aral.uz

Yusuf.Bek.004@rambler.ru

www.rivertwin.org

Kazakhstan - Kirghizstan - Chine

LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES DANS LE BASSIN D'ILI-BALKHASH

La Commission Européenne soutient le "CAREC" (Centre Environnemental Régional pour l'Asie Centrale) dans l'élaboration d'un plan de gestion intégrée pour le bassin d'Ili-Balkhash, premier exemple de cette approche dans les Pays de l'ancienne Union Soviétique. Le projet porte sur :

- l'élaboration d'un programme de développement à long terme du bassin ;
- signature d'un accord multilatéral de bassin entre le Kazakhstan, la Chine et le Kirghizstan ;
- la mise en place d'un partenariat favorable à l'investissement ;
- la création d'une Commission Internationale et d'une Autorité de Bassin autonome.

Pour aborder cette question, le "CAREC" a procédé à une évaluation des écosystèmes aquatiques et littoraux par biotest, ce qui a permis de :

- fixer des limites de pollution et de prélèvement plus réalistes ;
- tenir un registre des écosystèmes ;
- permettre l'application des meilleures techniques disponibles ;
- prévenir les conflits possibles par la mise en place de Conseils de Bassin ;
- élaborer des normes pour l'eau en Asie Centrale, basées sur la Directive Européenne sur l'Eau (DCE).

Les résultats pratiques, obtenus par des études de terrain utilisant un modèle mathématique simplifié, ont montré qu'il était possible de fixer des limites plus réalistes pour les rejets de polluants et des limites de prélèvements pour l'industrie, l'eau potable et les besoins des communes.

CAREC

Tel/Fax: +3272 292619

carec@carec.kz

www.carec.kz



Asie Centrale

"GIRE-FERGHANA"

La gestion publique des canaux d'irrigation



Le Canal de Ferghana

Le projet de "Gestion Intégrée des Eaux dans la vallée de Ferghana" (GIRE-FERGHANA) est réalisé par un consortium réunissant le Centre d'Information Scientifique de la Commission Inter-Etat pour la coordination de l'eau (SIC-ICWC) de l'Asie Centrale et l'Institut International de Gestion de l'Eau (IWMI).

Le projet est financé par la Coopération Suisse pour le Développement et coordonné par SIC-ICWC. Il est mis en oeuvre en Ouzbékistan (provinces d'Andijan et de Ferghana), au Kirghizstan (province d'Osh) et au Tadjikistan (province de Sogd). Les activités du projet sont principalement réalisées le long de trois principaux canaux d'irrigation du sud de Ferghana (SFC) en

Ouzbékistan, d'Aravan-Ak-Bura (AABC) au Kirghizstan, de Khodja-Bakirgan au Tadjikistan. Les activités sont mises en oeuvre aux trois niveaux des canaux d'irrigation, des associations d'usagers de l'eau, et des exploitations agricoles. Le principe de la GIRE par bassin a été présenté au public et des Syndicats des usagers de l'eau du canal (UCWU), formés de représentants des principaux acteurs, ont été créés.

La question d'un transfert de la gestion des ressources en eau de l'Administration Gouvernementale à un Institut Public a été posée. Un tel transfert devrait s'effectuer sur la base de contrats, selon la législation nationale de chaque pays du projet.

L'élaboration de ces contrats montre qu'un consensus est difficile à réaliser sur le partage des compétences, le financement et les responsabilités des parties. Actuellement un contrat sur la Gouvernance commune d'"AABC" est signé entre l'Administration des ressources en eau du Bassin d'Osh (Ministère de l'Agriculture et des Ressources en Eau de la République Kirghize) et l'"UCWU".

Yu. Khai. RYSBEKOV

Fax (998 71) 166 50 97

yusuprystbekov@icwc-aral.uz

Yusuf.Bek.004@rambler.ru



**Rejoignez-nous à Debrecen,
en Hongrie, du 7 au 9 juin 2007,
pour la 7^{ème} Assemblée Générale du RIOB**



Samedi 9 juin 2007 : Visite Technique

Bassin de la rivière transfrontalière la Tisza

Parc National de Hortobagy (classé Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO)

Mémorial de Tiszadob - Chantier de renforcement des digues d'Andrássy

Visite du célèbre vignoble de Tokay

Renseignements - Invitation - Programme :

www.riob.org



Amérique du Nord

Québec

Pour une gestion participative de l'eau

Depuis l'adoption de la Politique Nationale de l'Eau (PNE) par l'Assemblée Nationale du Québec le 26 novembre 2002, 33 rivières ont été reconnues prioritaires et identifiées pour démarrer une opération de sensibilisation à la gestion intégrée par bassin versant.

C'est pour le Québec une nouvelle façon de voir qui suppose une manière originale de faire.

Chacun de ces nouveaux territoires se voit confier un rôle déterminant de protection et de valorisation de la ressource en eau pour le Québec.

C'est pourquoi le Gouvernement du Québec s'est engagé à soutenir finan-

cièrement et techniquement la mise en place des trente-trois organisations de bassin versant, dont celui de la rivière Richelieu, représenté par "le Comité de concertation et de Valorisation du Bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)".

Le financement dégagé par le Gouvernement du Québec consiste en une aide de démarrage symbolique de 65.000 \$ CAN, octroyée essentiellement dans le but de permettre aux populations de chacun des bassins versants concernés de s'organiser en forum de concertation, représentant idéalement l'ensemble des forces vives de la société civile.

La rivière Richelieu



Les aspects novateurs et mobilisateurs de cette opération reposent sur une volonté de faire participer la base de la société québécoise à un grand débat sur la ressource en eau et de l'inviter à inciter les décideurs politiques et économiques à modifier leurs comportements relatifs aux usages qu'ils font de cette ressource, dont la qualité est indispensable à la santé des écosystèmes naturels et des humains qui les habitent.

La question qui se pose : "Comment se fait-il que l'eau qui était si abondante et de très grande qualité, ait pu se dégrader si rapidement en très peu de temps ?"

Immédiatement tout le volet culturel prend son importance et inévitablement nous force à nous interroger sur ce qui se passe ailleurs.

Il faut donc à la fois se tourner vers notre passé et sur ce que les autres citoyens de la Planète vivent dans leurs collectivités.

C'est dans ce contexte que le COVABAR s'ouvre à l'approche de jumelages avec d'autres bassins versants. Connaître les façons de voir et les manières de faire des autres cultures pour avoir un meilleur regard sur notre propre futur en matière d'eau.

A l'exemple des amérindiens d'Amérique du Nord qui se regroupaient en bivouac pour danser pendant plusieurs jours autour du feu, avant le grand combat contre l'envahisseur, afin de susciter le courage et assurer la solidarité des troupes, nous désirons mobiliser les sociétés civiles des bassins versants à participer à "une danse de la soif contemporaine", mettant à profit leurs diversités culturelles dans la quête du courage et de la solidarité nécessaires à la protection et à la valorisation de la ressource en eau de la Planète.

Le COVABAR ambitionne de créer un réseau d'alliés de l'eau, par la proposition de jumelages de bassins versants comme cela est déjà bien amorcé avec l'opération en cours entre l'EPTB-Charente en France et le COVABAR-Richelieu au Québec.

Hubert CHAMBERLAND

Président du COVABAR
Président-fondateur du Regroupement des Organisations de Bassin Versant du Québec (ROBVQ)
fax: (450) 464 8854
hubert.chamberland@covabar.qc.ca

www.covabar.qc.ca

Le projet MÉANDRES

Le 19 juin 2006, une conférence de presse s'est tenue à l'Auberge Godefroy de Bécancour pour la signature d'une entente visant à améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes de quatre sous-bassins versants du Centre-du-Québec.

Ce projet de trois ans, intitulé "MÉANDRES", est le regroupement de quatre Ministères, de quatre Organismes de Bassins Versants, de la Conférence Régionale des Elus (CRÉ) et de l'UPA notamment.

La Corporation pour la Promotion de l'Environnement de la Rivière Nicolet (COPERNIC) a choisi le sous-bassin de la rivière Saint-Zéphirin pour ce projet.

Cette rivière est celle qui connaît le plus d'impacts négatifs de la pollution diffuse, selon les dernières analyses effectuées, mentionnées dans le Portrait de l'environnement de la rivière Nicolet 2006. Le sol du bassin est particulièrement sensible à l'érosion, ce qui entraîne beaucoup de matière organique dans l'eau brute.

COPERNIC s'implique dans ce projet comme partenaire financier et collaborera à la restauration des écosystèmes du sous-bassin. Son rôle sera également de sensibiliser et d'impliquer les propriétaires à des pratiques respectueuses des écosystèmes afin de réduire la pollution diffuse et ponctuelle.

COPERNIC mettra à la disposition des professionnels, du comité de suivi et du comité technique, toutes les informations permettant la réalisation des activités prévues dans le projet.

Robin DORÉ T.P.

Directeur Général de COPERNIC
copernic@copernicinfo.qc.ca

Nicol LEMIEUX

Agronome - Direction régionale de Centre-du-Québec
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

www.copernicinfo.qc.ca



Amérique du Nord

USA

Vers des indicateurs de performance pour les Organismes de Bassin

Le rôle des Organismes de Bassin a changé depuis quelques années. Ceux-ci sont passés du rôle de simples organismes de développement à celui d'organismes devant assurer une approche globale de leur bassin pour la mise en oeuvre de la gestion intégrée des ressources en eau.

Les objectifs de l'étude de l'Université de l'Illinois étaient de :

- Développer des indicateurs généraux de performance des organismes de gestion de bassin ;
- Appliquer les indicateurs généraux aux bassins choisis aux USA et recommander leur application à d'autres bassins.

En se basant sur les concepts de la GIRE, de la gestion intégrée par bassin et de l'évaluation des performances, des indicateurs ont été développés à

partir d'un ensemble de facteurs de gouvernance, rassemblés par une étude d'expériences pratiques de consultants en gestion de bassin, de documents analysés, de rapports gouvernementaux et d'instructions générales, et de rapports sur les pratiques de gestion de bassin.

Plusieurs applications des indicateurs de performance ont été introduites par : des commissions de bassin, les directives stratégiques de l'"US Corps of Engineers", comme dans le Plan Stratégique des Travaux Publics 2004-2009, et des traités/contrats de bassin.

L'étude a produit un modèle de mesure de l'efficacité des Organismes de Bassin dans la mise en oeuvre de la gestion intégrée des ressources en eau.

L'étude propose un ensemble de **115 indicateurs de performance.**

Ils ont été regroupés en dix catégories :

- prise de décision coordonnée,
- prise de décision réactive,
- objectifs, changement d'objectifs et réalisation des objectifs,
- durabilité financière,
- conception de l'organisation,
- rôle des lois,
- formation et renforcement des capacités,
- information et recherche,
- responsabilité et monitoring,
- rôle du secteur public et privé.

L'étude inclut des méthodes d'identification de l'état d'adaptabilité d'un Organisme de Bassin, permettant aux commissions de bassin d'appliquer les indicateurs généraux à leur propre organisme et un tableau de pointage

pour les projets de l'"US Corps of Engineers" et des projets de bassin du programme HELP de l'UNESCO.

L'étude comporte une discussion sur les réformes de politique recommandées pour améliorer la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion par bassin aux Etats-Unis.

L'étude conclut avec des recommandations concernant les prochaines étapes nécessaires pour l'utilisation des indicateurs de performance.

Dr Bruce P. HOOPER

Département de Géographie
et des Ressources Environnementales
Université de l'Illinois Sud
bhooper@siu.edu

<http://info.geography.siu.edu>

Amérique Latine

CEPAL

GOUVERNANCE DE L'EAU POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA DURABILITÉ

Ce document (LC/L.2556-P, juin 2006, n° 111 de la Série Ressources Naturelles et Infrastructures) vise à identifier les caractéristiques des institutions du secteur qui favorisent l'intégration de la gestion de l'eau dans le développement socio-économique.

Ceci ne dépend pas seulement de facteurs institutionnels formels, tels que la législation et la structure organisationnelle.

Le concept de la gouvernance doit être compris comme étant la capacité d'une société à mobiliser des énergies, sous forme cohérente, pour le développement durable des ressources en eau.

Comme la société humaine devient toujours de plus en plus complexe et l'impact anthropique sur les ressources naturelles plus sérieux, il est impératif de mettre en place une gestion intégrée des ressources en eau.

Les objectifs spécifiques de cet article sont :

- de contribuer à centrer le débat régional sur ces aspects des institutions de l'eau et des politiques macro-économiques, qui sont particulièrement critiques dans les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes ;
- de promouvoir l'élaboration d'une position régionale qui reflète véritablement sa situation, ses visions, ses aspirations et ses problèmes ;
- de promouvoir une analyse critique et équilibrée de la législation, des cadres réglementaires et des politiques publiques liées à la gestion des ressources en eau et à la prestation de services publics afférents ;
- de rendre disponible un résumé en anglais des recherches sur l'eau effectuées par la Division des Ressources Naturelles et Infrastructures de la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL).

Andrei S. JOURAVLEV

Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL)

Andrei.JOURAVLEV@cepal.org

www.cepal.org



NATIONS UNIES

CEPAL



Amérique Latine

Mexique

Le SINA et les SIRA

La loi sur l'eau mexicaine du 29 avril 2004 (Ley de Aguas Nacionales) prévoit que "la planification et la programmation nationale des ressources en eau se feront sur la base d'un système National (SINA), et de Systèmes Régionaux d'Information sur l'Eau (SIRA)".

La **CONAGUA** a été chargée de créer et mettre en place ce Système National d'Information sur l'Eau du Mexique, le **SINA**, ainsi que d'appuyer les nouveaux "Organismes de Bassin" dans la création des Systèmes Régionaux d'Information sur l'Eau (**SIRA**).

Dans le cadre de son partenariat avec l'Office International de l'Eau (OIEau), la **CONAGUA** et les institutions mexicaines concernées par ce projet ont procédé à l'analyse détaillée du contexte législatif, institutionnel et technique de la gestion des données et informations sur l'eau au Mexique, afin de définir :

- ◆ une vision du **SINA** et des **SIRA** à moyen terme (missions principales, publics cibles, types et domaines de données et information à gérer, ...);
- ◆ les outils organisationnels et inter-institutionnels à mettre en œuvre et les divers aspects techniques fondamentaux du projet;

- ◆ un programme d'actions pluriannuel, ainsi qu'un plan détaillé pour les deux premières années.

A partir de 2005, le "projet" **SINA / SIRA** est passé en phase opérationnelle de mise en œuvre.

Au niveau inter-institutionnel, un Groupe Thématique de l'Eau à tout d'abord été officiellement créé, ainsi que des sous-groupes spécialisés, entre les principales institutions concernées de niveau fédéral : la **CONAGUA**, le **SEMARNAT** (Secrétariat du Gouvernement en charge de l'Environnement), l'**INEGI** (Institut de cartographie et de statistique en charge notamment de la normalisation des systèmes d'information sectoriels du Mexique)...

La Direction de la Planification de la **CONAGUA** assure la coordination de ces groupes thématiques, ainsi que la réalisation des outils communs du système :

- le site Web du **SINA** pour présenter les actions en cours, valoriser les produits déjà existants (SUIBA, ...), et mettre à disposition les éléments du langage commun, ...
- le catalogue des acteurs de l'eau ("pages jaunes") au Mexique.

Réforme des processus de planification

Dans l'optique d'un passage progressif du Mexique d'une simple programmation pluriannuelle d'infrastructures hydrauliques à une véritable planification intégrée sur le moyen et long terme, des experts des Agences de l'Eau françaises ont rédigé avec leurs homologues mexicains un ensemble de recommandations portant sur :

- la cohérence entre les niveaux fédéraux et régionaux ;
- l'adéquation entre "gestion de l'eau" et "aménagement du territoire" ;
- la définition d'objectifs clairs, transparents, chiffrés ;

- une décentralisation progressive des décisions ;
- une évolution des politiques sectorielles vers une gestion globale.

Les expériences française et européenne ont également été présentées et adaptées au contexte mexicain pour des propositions relatives :

- au caractère participatif des processus de prise de décision ;
- à l'intégration de la dimension environnementale, avec l'introduction d'objectifs relatifs aux milieux naturels ;
- à l'équité entre les usagers.

Création du système documentaire national

Sur financement du Ministère Français des Affaires Etrangères et de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale), la **CONAGUA** a procédé à une analyse de sa production documentaire, afin de proposer une architecture pour l'organisation et la mise en place d'un outil d'information documentaire moderne et efficace sur l'eau au Mexique. La **CONAGUA** a notamment souhaité tirer profit de l'expérience de l'Office International de l'Eau dans le domaine de la documentation sur l'eau.

Avec son siège à Mexico et 33 implantations sur le territoire (20 agences fédérales et 13 agences régionales), la **CONAGUA** et ses 20.000 employés produisent en effet chaque année de nombreuses informations.

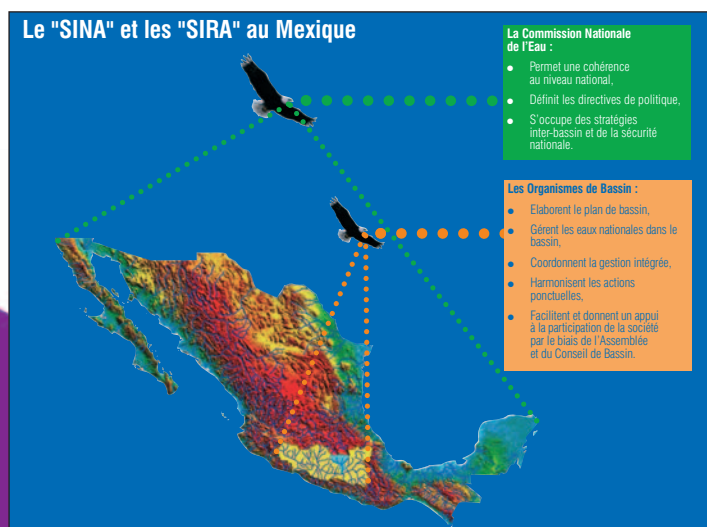
A côté des mesures réalisées sur le terrain (météorologie, hydraulique, suivi de la qualité, etc...), il existe une production de nombreux rapports, bilans

et études, stockés à la Bibliothèque des Etudes et Projets, qui malheureusement ne disposent pas d'outils modernes de gestion de l'information.

Une chaîne de traitement documentaire complète doit être mise en place, qui part de la définition d'une méthodologie de traitement de l'information, la formation du personnel, et des préconisations pour le choix d'un logiciel documentaire et l'aménagement de locaux pour le stockage des ouvrages, en passant par l'équipement en matériel bureautique permettant la gestion des documents, pour aboutir à leur consultation en ligne via le site Internet de la **CONAGUA**.

Un circuit des documents, rendant la Bibliothèque des Etudes et Projets dépositaire de toutes les productions internes de la **CONAGUA**, complètera son fonctionnement, en lui permettant de devenir le centre de ressource sur les savoir-faire de l'Institution. Sur 15

mois, l'évolution de la Bibliothèque dotera la **CONAGUA** d'un outil d'information moderne et adapté aux besoins du Mexique.



Mexique

Accord sur la répartition des eaux superficielles du Bassin Lerma-Chapala

Pendant la seconde moitié du siècle dernier, la croissance démographique du Mexique et la nécessité de soutenir la croissance économique et sociale, ont conduit à privilégier l'aménagement des ressources naturelles plutôt que leur préservation.

L'eau en particulier fut très exploitée.

Des programmes de construction de grandes zones d'irrigation ont été réalisés au niveau national.

Les nappes ont commencé à être surexploitées, afin d'approvisionner en eau la population croissante et l'industrie. De plus, la variabilité du climat et les périodes de sécheresse qui sont apparues, ainsi que la faible disponibilité des eaux superficielles dans les régions du Centre, du Nord et de l'Ouest du pays, ont également provoqué une forte demande en eau souterraine pour l'irrigation.

Mais le manque de durabilité de l'aménagement de cette ressource a causé de sérieux impacts sur l'environnement.

Dans le Bassin Lerma-Chapala en particulier, en plus des périodes de pénurie en précipitations, l'aménagement des eaux du bassin, dont l'exutoire est le lac Chapala, a provoqué une forte diminution du niveau de ce dernier dès

1980, ainsi que des conflits entre utilisateurs.

En 1989, la **CONAGUA** a lancé, avec l'aide des Etats intéressés au développement économique et social du bassin, l'élaboration d'un accord de répartition des eaux, recherchant l'équilibre hydrologique. Ainsi, en août 1991, la Fédération et les Gouvernements des Etats ont signé un accord pour normaliser l'aménagement et la répartition des eaux superficielles du bassin, avec deux objectifs :

- ◆ Améliorer la répartition des eaux entre usagers ;
- ◆ Réhabiliter le lac Chapala et les autres plans d'eau.

Le premier se concentre sur les aspects de production et sur les avantages économiques et le second sur la préservation des plans d'eau et écosystèmes connexes et sur celle du bassin en général.

Néanmoins, les conditions climatiques défavorables ont empêché la réalisation de ces deux objectifs.

En février 2001, le **Conseil de Bassin du Lerma-Chapala** a lancé des travaux pour revoir et actualiser le calcul des écoulements et la politique de répartition des eaux dans le bassin.

Un **Groupe d'Aménagement et de Répartition (GAR)** a été créé, auquel ont participé des techniciens des Gouvernements des Etats, des utilisateurs et du personnel de la **CONAGUA**, avec l'appui d'institutions de recherche comme l'IMTA et l'Université Métropolitaine Autonome.

Ceci s'est traduit, presque quatre ans plus tard, par la signature d'un accord de répartition des eaux superficielles du bassin, qui a remplacé l'accord de 1991.

Cet accord a pour but de mettre en oeuvre un programme de coordination, de répartition et d'utilisation des eaux superficielles du Domaine National comprises dans la zone géographique du Lerma-Chapala.

Plus de 50 réunions, 30.000 heures de travail et l'essai de plus de 50 solutions alternatives, pour lesquelles des modèles d'optimisation et de simulation ont été développés, ont conduit à un nouvel algorithme pour la répartition des eaux superficielles, appelé **Politique Commune Optimale**. Cet algorithme est un ensemble de règles, qui déterminent la répartition et le contrôle des volumes d'eau superficielle et reposent sur l'optimisation des approvisionnements pour l'irrigation et pour l'eau potable de Guadalajara et sur les niveaux minimums du lac Chapala, en comparaison avec les approvisionnements de la période précédente.

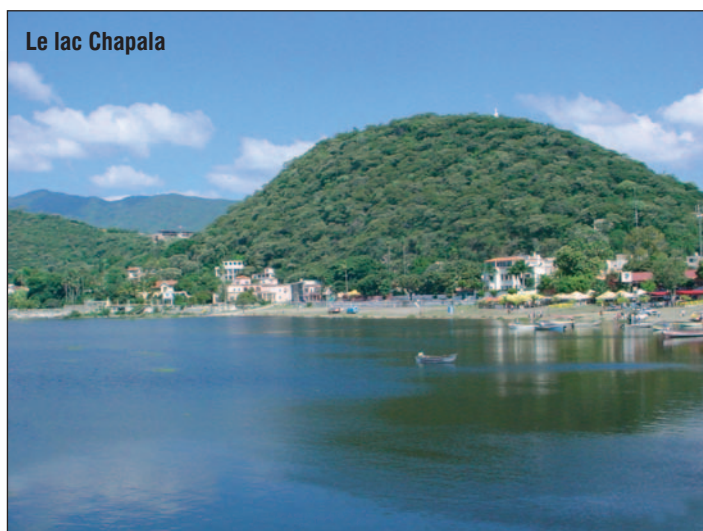
Il faut souligner que divers concepts originaux et innovateurs ont été pris en compte, lors de la réalisation des travaux et dans l'accord de répartition lui-même :

- Les différentes alternatives de répartition développées ont été évaluées du point de vue hydrologique, économique, social et environnemental,
- Les politiques élaborées ont dû pallier aux insuffisances de l'accord de 1991, en particulier en ce qui concerne les eaux non attribuées, causes d'un conflit important,
- En plus de règles simples et claires, l'accord de répartition comporte des engagements et des actions concrètes pour réaliser ses objectifs.

L'accord de répartition des eaux superficielles du Bassin Lerma-Chapala est unique en son genre dans le pays et a permis d'atteindre un consensus entre les Gouvernements et les usagers, permettant ainsi une répartition juste et équitable des eaux dans le bassin.

Le défi est maintenant pour la **CONAGUA** d'élaborer des accords semblables dans les autres bassins du Mexique.

Ing. Mario LÓPEZ PÉREZ
Sous-Direction Générale Technique
Commission Nationale de l'Eau
Fax : +52 (55) 51 74 44 02
mario.lopezperez@cna.gob.mx



Le lac Chapala

www.conagua.gob.mx



CONAGUA
COMISION NACIONAL
DEL AGUA

Amérique Latine

Mexique

Etude de disponibilité des eaux dans le Bassin du Rio Bravo

Au Mexique, la Loi sur les Eaux Nationales permet l'octroi d'autorisations et de concessions, qui tiennent compte de la disponibilité moyenne annuelle des eaux. Elle stipule que cette disponibilité doit se calculer selon une norme officielle mexicaine et établit les caractéristiques permettant de la déterminer avec une méthodologie cohérente au niveau national.

La région hydrologique N°24 du Rio Bravo couvre une superficie d'environ 226.300 km², qui représente 49.5 % des apports au Rio Bravo/Grande jusqu'à son embouchure dans le Golfe du Mexique. La zone restante, d'environ 230.400 km², est située aux Etats-Unis, où le fleuve prend sa source sous le nom de Rio Grande dans les Montagnes Rocheuses, dans l'Etat du Colorado, et coule dans une partie des Etats du Nouveau Mexique et du Texas, jusqu'à la ville d'El Paso, à partir de laquelle il sert de frontière entre les deux pays.

La partie mexicaine compte trois des affluents principaux : le Conchos, le Salado et le San Juan.

Pour l'étude de disponibilité, la région a été divisée en bassins définis par des points, qui permettaient de contrôler les écoulements qui y entraient ou en sortaient. Les stations hydrométriques et les principaux barrages de la région correspondent à cette fonction. Ainsi il fut possible de définir 37 bassins du

côté mexicain et d'inclure les 6 stations des affluents américains, qui s'écoulent dans le fleuve principal.

L'information porte sur une période d'analyse de 1950 à 2004.

Les rejets des grands centres urbains du bassin ont été évalués, en particulier ceux de l'Etat de Chihuahua et de la zone métropolitaine de Monterrey, avec des données des organismes opérateurs.

En ce qui concerne les prélèvements historiques, des données sur les eaux superficielles du Rio Bravo ont été trouvées, en particulier sur les Districts d'Irrigation (DI), sur la période de 1980 à nos jours, et sur la ville de Monterrey. Il a été nécessaire d'estimer les utilisations historiques de l'eau dans les autres principales localités urbaines et de les compléter dans tous les DI du bassin pour la période d'analyse et d'estimer les autres utilisations, en tenant compte de la tendance historique d'évolution par sous-région, avec un ajustement pour représenter les variations de la disponibilité annuelle de la ressource.

Le traité international pour la distribution des eaux superficielles de 1944 stipule, entre autres, qu'un tiers des volumes que les fleuves Conchos, San Diego, San Rodrigo, Escondido et Salado et la rivière Vacas rejettent vers le lit principal du Rio Bravo/Grande appartient aux USA et que ces volumes ne

doivent pas être inférieurs, en moyenne et pendant un cycle de cinq années consécutives, à 431,7 hm³ par an.

L'étude de la disponibilité de la région hydrologique N° 24 du Rio Bravo, montre qu'il ne reste aucun volume disponible après avoir pris en compte les volumes actuels autorisés et concédés, sauf un petit volume dans la dernière section, qui peut difficilement être utilisable puisqu'il s'agit de rejets proches de l'embouchure vers la mer.

De plus, des déficits existent dans plusieurs parties du bassin, c'est-à-dire, que l'offre en eau, une fois les pertes normales prises en compte, est insuffisante pour satisfaire toutes les demandes, y compris les engagements du traité de 1944.

En effet, dans les conditions de l'étude de disponibilité, il serait seulement possible de fournir 284 hm³ par année, ce qui entraînerait une dette de 147.7 hm³/an. Selon les conditions du traité, un tiers des rejets au lit principal des six fleuves indiqués, représenterait en réalité une contribution additionnelle de 443.3 hm³ à celle calculée dans l'étude. Les deux tiers restant de ces volumes, 295.6 hm³, qui reviennent au Mexique, ne sont pas suffisants pour couvrir le déficit de 357.6 hm³ calculé à la sortie du dernier sous-bassin. Ces calculs n'incluent pas le déficit dans l'écoulement du fleuve San Juan vers le Rio Bravo, ni les déficits

qui existent dans certains points des sous-régions du Conchos et San Juan. Par conséquent, aucune disponibilité n'existe dans les bassins et l'octroi de plus de concessions ou d'autorisations n'est pas possible.

En résumé, il est nécessaire de réduire de 1.031 hm³ les concessions et/ou les autorisations existantes pour atteindre au moins la valeur minima stipulée dans le traité de 1944 et en même temps ramener à zéro les déficits dans la région.

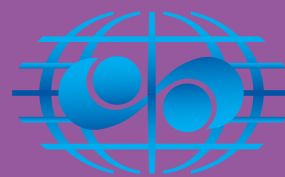
Ing. Mario LÓPEZ PÉREZ

Sous-Direction Générale Technique
Commission Nationale de l'Eau
Fax : + 52 (55) 51 74 44 02
mario.lopezperez@cna.gob.mx

www.conagua.gob.mx

www.riob.org

Toutes les informations
sont disponibles
sur le Web



www.riob.org



Le Rio Bravo



Amérique Latine

Brésil

ELABORATION DU PLAN NATIONAL SUR LES RESSOURCES HYDRIQUES

Le Secrétariat des Ressources en Eau du Ministère de l'Environnement (SRH/MMA), développe des processus de planification à long et moyen termes.

Le Plan National brésilien sur les Ressources Hydriques (PNRH) est fondé sur les principes, objectifs et directives stipulés dans la Politique Nationale sur les Ressources en Eau (Loi 9.433/97) qui officialise les principes suivants :

- les ressources en eau appartiennent au Domaine Public ;
 - la consommation humaine et l'abreuvement des animaux sont des utilisations prioritaires en cas de pénurie ;
 - le bassin hydrographique est l'unité territoriale pour la mise en oeuvre de la politique et des programmes sur l'eau.
- La loi retient en outre :
- la promotion d'une gestion intégrée des ressources en eau à usages multiples ;
 - la reconnaissance de la ressource en eau comme bien public, doté de valeurs écologiques, sociales et économiques ;

- la décentralisation et la participation du public au processus de gestion ;
- l'utilisation durable et intégrée des ressources en eau ;
- les concepts d'articulation et d'intégration des processus socio-environnementaux, politiques, et institutionnels.

Le Plan National sur les Ressources en Eau a été approuvé par le Conseil National des Ressources en Eau - la plus haute autorité délibérative du Système National des Ressources en Eau - par une résolution du 30 janvier 2006. Le PNRH se compose de quatre (4) volumes :

- ◆ Exposé général et état des ressources en eau du Brésil ;
- ◆ les eaux pour l'avenir : scénarii pour 2020 ;
- ◆ les Directives du PNRH ;
- ◆ et des programmes et objectifs nationaux.

Etant donné les dimensions continentales du pays et en raison de la diversité physique, biologique, socio-économique et culturelle des régions hydrographiques brésiliennes, deux

perspectives analytiques ont été adoptées, nationales et régionales, qui sont intégrées et interdépendantes.

Par la perspective nationale, le PNRH oriente les thèmes stratégiques et les questions d'importance nationale vers une gestion efficace et intégrée des ressources en eau au travers de trois approches :

- **Verticale**, portant une attention particulière aux thèmes et aux questions d'importance nationale et notamment les problèmes liés à l'utilisation des terres et aux pressions sur les écosystèmes ;
- **Horizontale**, abordant les relations avec les autres pays voisins pour les bassins transfrontaliers et articulant la politique des ressources en eau avec d'autres politiques publiques et des secteurs prioritaires ;
- **Croisée**, fournissant les éléments nécessaires à la participation efficace des municipalités (gouvernements locaux) dans le processus de gestion de l'eau, compte tenu la nécessité d'articuler les instruments municipaux de planification (schémas directeurs urbains, utilisation et zonage des terres, zonage environnemental) avec la planification des ressources en eau.

Cette prospective a permis également de définir des priorités régionales dans les douze régions hydrographiques du Brésil.

Une attention particulière a été portée à la participation du public et à l'établissement d'une base technique solide et cohérente.

L'élaboration participative et décentralisée du Plan National étend et élargit l'univers des participants au delà du Conseil National des Ressources en Eau et des Chambres Techniques respectives.

Aussi, plus de 7.000 personnes ont participé à l'élaboration du PNRH.

Le mandat du Conseil National des Ressources en Eau a été élargi, lui permettant d'approuver et de suivre la mise en oeuvre du plan dans toutes ses phases.

L'élaboration du PNRH s'est faite à partir du document de référence SRH / ANA, 2005, de dix études nationales réalisées par l'Agence Nationale de l'Eau (ANA), de douze documents régionaux d'évaluation des ressources en eau, élaborés en étroite collaboration avec les douze Commissions Exécutives Régionales (CER), de cinq documents d'évaluation des principaux secteurs utilisateurs des ressources en eau, des rapports de quatre ateliers thématiques, des trois ateliers d'utilisateurs et du séminaire national sur les programmes et les directives du PNRH, qui se sont tenus entre mars 2004 et novembre 2005.

Le PNRH a utilisé une méthode de prospective par l'élaboration des scénarii, permettant de décrire les futurs alternatifs possibles pour les ressources en eau nationales, pour la période 2005-2020.

Le Plan s'intègre dans le **Système National de Gestion de l'Eau (SINGREH)**. Le PNRH sera mis à jour tous les quatre ans et sera suivi par le **Système de Gestion par Résultats (SIGEOR)**.

Tout ceci a été réalisé en se basant sur les principes de subsidiarité et du respect du système fédératif.

Eng. Marco J. M. NEVES

Coordonnateur du Plan National sur les Ressources Hydriques
luiz.bronzatto@mma.gov.br
marco-jose.neves@mma.gov.br

pnrh.cnrh-srh.gov.br

www.mma.gov.br





EURO-RIOB

Le 2^{ème} Congrès International de Megève sur "l'Eau en Montagne" a accueilli les 20, 21 et 22 septembre derniers, conjointement :

- ◆ un colloque scientifique et technique sur "la gestion intégrée des hauts bassins versants",
- ◆ "la Rencontre des Elus de Montagne", sur leurs responsabilités dans la gestion de l'eau,
- ◆ et la 4^{ème} Conférence Européenne "EURO-RIOB 2006", du Groupe européen du Réseau International des Organismes de Bassins, pour une meilleure application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Plus de 400 participants, dont 250 Elus, scientifiques et techniciens du secteur de l'eau, ainsi que 165 représentants des Administrations Gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de Districts, **venant de 33 Pays**, se sont réunis à cette occasion.

Les participants ont débattu dans le cadre de la Conférence "EURO-RIOB 2006", animée par le Réseau International d'Organismes de Bassin (RIOB), de quatre grands thèmes d'actualité pour la mise en oeuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau dans les Districts Hydrographiques européens :

- **la compatibilité entre la DCE et les grands aménagements** (hydroélectricité, protection contre l'érosion et les inondations, voies navigables, ...), les Masses d'Eau Fortement Modifiées,
- **la prise en compte des problèmes quantitatifs** (sécheresses, partage de l'eau, transferts d'eau et réservoirs, spécificités du climat méditerranéen, ...),
- **le monitoring, les réseaux de surveillance et le rapportage**, les comparaisons entre les masses d'eau des différents pays, l'inter-étalonnage,
- **l'élaboration des futurs programmes d'intervention**, leur coût, les études économiques et le financement, ...

Une attention particulière a été bien sûr consacrée aux caractéristiques des hydro-écorégions et masses d'eau des montagnes européennes, têtes de bassin, et aux actions spécifiques, qui sont à envisager pour qu'elles atteignent le bon état écologique en 2015.



Plus de 400 participants

D'une façon générale, les représentants des Organismes de Bassin jugent favorablement les premières étapes de mise en application de la Directive-Cadre, qui a introduit de nouvelles méthodes d'analyse et de travail très positives.

Les nombreuses recommandations qui ont été émises concernent en particulier :

LES INONDATIONS :

- Il faut d'abord faire de "**la solidarité amont - aval**" le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous-bassins versants,
- **Dans les bassins transfrontaliers**, en particulier, il faut encourager la coopération entre Etats riverains pour la recherche commune de solutions coordonnées, et en partageant les responsabilités,
- **La protection contre les inondations doit passer par une approche coordonnée**, combinant la protection des personnes et les biens, la réduction des vulnérabilités, la restauration du libre écoulement des cours d'eau, la préservation et la re-création des champs naturels d'expansion des crues, la prévision des événements, l'identification des zones à risque, la publication d'"atlas" de zones inondables, la maîtrise de l'urbanisation, l'alerte et l'éducation.

L'HYDROÉLECTRICITÉ :

- **Les équipements hydroélectriques modifient les écosystèmes mais produisent de l'énergie renouvelable.** D'une part, la Directive-Cadre sur l'Eau, renforce la protection des écosystèmes aquatiques, voire leur restauration, d'autre part, la Directive "Energie renouvelable", vise à accroître la part d'énergie produite sans effet de serre, dont l'hydroélectricité (barrages, micro-centrales électriques, ...), comment peut-on appliquer à la fois les deux Directives ?
- **Une modernisation et une optimisation des installations hydroélectriques existantes est une priorité.**

LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU :

- ❖ **La disponibilité de l'eau douce**, en quantité et qualité suffisantes, risque d'être d'ici une génération un des principaux facteurs limitant du développement économique et social et cela dans beaucoup de pays européens et pas seulement en zone méditerranéenne.
- ❖ Il est nécessaire de renforcer les réflexions et la prospective sur **les conséquences du réchauffement climatique**. Une approche commune est nécessaire pour se conformer aux obligations de la DCE dans les situations critiques.



La Ministre française de l'Ecologie a participé à la Cérémonie d'ouverture du Congrès

❖ **La prévention des sécheresses à venir** ne peut plus se faire au cas par cas, mais doit être planifiée sur le long terme en résolvant les problèmes structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau.

❖ Il ne faut plus mobiliser de nouvelles ressources que lorsque cela est écologiquement acceptable et économiquement raisonnable.

❖ **Des Plans de Gestion de la Retenue de l'Eau** doivent affirmer la priorité à l'eau potable par rapport aux autres usages, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usagers, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages,

❖ **L'économie de l'eau**, la recherche des fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes, doivent devenir des priorités.

LES OBLIGATIONS D'ÉTABLISSEMENT DES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE ET DES PROGRAMMES DE CONTRÔLES :

➔ Il s'agit d'une **préoccupation majeure** pour les Organismes de Bassin, compte tenu de la proximité des échéances fixées par la DCE,

➔ Il y a un **pas méthodologique à franchir** pour passer du contrôle de la physico-chimie à celui de la biologie, prévu par la DCE,

➔ Il est encore difficile de **définir les réseaux de contrôle**, à cause du manque de repères sur la définition de ce que doit être précisément "le Bon Etat écologique",

➔ **Des efforts financiers importants sont à prévoir** pour assurer l'établissement et le fonctionnement de ces réseaux de contrôle.

L'ÉLABORATION DES FUTURS "PLANS DE GESTION" ET "PROGRAMMES DE MESURES" :

➔ **Il faut orienter les efforts vers les réseaux et stations d'épuration des petites collectivités**, vers le secteur de l'assainissement individuel, les bâtiments d'élevage, en particulier dans des secteurs où les petits cours d'eau ont des capacités d'autoépuration très faibles.

➔ **Une meilleure coordination entre la politique de l'eau et la politique agricole commune est indispensable** : Il faut mieux identifier les zones pour lesquelles les pressions agricoles ont un impact important sur la qualité des eaux et y affecter en priorité les moyens nécessaires à une restauration de la situation.

➔ **Il faut sensibiliser et informer le grand public**, expliquer les enjeux, afin qu'il soit en mesure de donner un avis : des approches originales s'appuyant sur l'organisation d'animations locales ou l'utilisation de supports locaux de communication sont efficaces pour mobiliser les citoyens ; le recours à des spécialistes de la communication et des enquêtes d'opinion sera nécessaire ; beaucoup des méthodes les plus appropriées sont encore à expérimenter.

➔ Ces consultations auront un coût et **il est nécessaire de prévoir des budgets importants**, pour se conformer aux nouvelles obligations de la DCE dans ce domaine.

➔ Il est nécessaire de renforcer les programmes de coopération avec les pays voisins de l'Union Européenne élargie, **pour la gestion des Districts Internationaux des fleuves transfrontaliers**, en Europe orientale et dans les Balkans, ainsi que dans le cadre de la politique de voisinage en Méditerranée et dans le Caucase.

La Conférence "EURO-RIOB 2006"



➔ **Les Fonds européens de cohésion régionale** devront soutenir les efforts des nouveaux Etats-Membres.

➔ Il est important de trouver une échelle de travail adaptée, parfois locale, pour arriver à l'élaboration des mesures à mettre en oeuvre. Il devrait être alors envisagés, en cohérence avec le Plan de District, **des plans de sous-bassins et des programmes de mesures locaux** (contrats de rivières, ...), en mobilisant des structures participatives locales déjà existantes ou à créer.

➔ Pour satisfaire les besoins de formation, **il faut capitaliser et encourager les échanges trans-européens d'expériences entre les Districts Hydrographiques**, en utilisant plus les nouvelles technologies de l'information.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de renforcer le dialogue entre chercheurs et Organismes de Bassin, pour promouvoir notamment des actions de démonstration.

Il faut aussi promouvoir et valoriser les initiatives locales de partenariat entre le monde de la recherche et celui des praticiens (zones ateliers, par exemple).

M. Jacky COTTET, Président de l'Agence de l'Eau française Rhône-Méditerranée & Corse, présidera le groupe "EURO-RIOB" jusqu'à sa prochaine assemblée plénière "EURO RIOB" à l'automne 2007 en Italie.

Les résolutions finales détaillées de la conférence "EURO-RIOB 2006", ainsi que les communications et les photographies des sessions, sont disponibles sur le site Internet du RIOB.

www.riob.org

Mme Nelly Olin, Ministre française de l'Ecologie et Mme Madeleine Jouye de Grandmaison, Présidente du RIOB

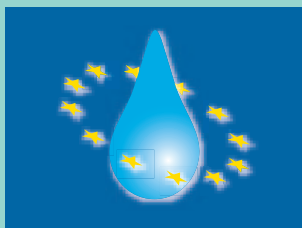


Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

La mise en oeuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est une préoccupation essentielle des Etats Membres comme des Pays Candidats de l'Union Européenne. Elle intéresse les autres pays d'Europe Orientale, des Balkans et de la Méditerranée qui s'orientent vers des modes de gestion des ressources en eau proches des concepts communautaires.

La Stratégie Commune de Mise en Oeuvre (CIS) est définie à partir de groupes de travail conduits par les Directeurs de l'Eau Européens et la Commission Européenne, qui ont rédigé de nombreux documents d'orientation très intéressants et utiles pour une compréhension commune des divers aspects de la DCE ; ces documents guides ont été testés également sur une quinzaine de bassins pilotes, répartis sur tout le territoire de l'Union Européenne, ainsi que dans les pays candidats.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) est membre du Groupe de Coordination de la Stratégie Commune du processus de mise en oeuvre de la DCE et participe à toutes ses réunions.



IWRM-net

Pour une meilleure recherche européenne sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Des questions nécessitant de nouvelles recherches se posent pour une bonne application de la Directive-Cadre sur l'Eau jusqu'en 2015 et au-delà.

La Recherche Européenne se doit alors d'apporter des réponses pour permettre une bonne gestion des ressources en eau (qualification du "Bon Etat" écologique, outils économiques, modèles pressions/impacts, gestion participative, lutte contre les rejets des substances prioritaires, etc.), ce qui suppose des échanges approfondis avec les acteurs impliqués dans la gestion et la prise de décision et passe par des phases :

- d'identification et de validation des besoins de recherche ;
- d'élaboration et de suivi des programmes de recherche ;
- de diffusion des résultats de la recherche.

Le réseau européen "IWRM-net" (2006-2010) est un projet ERA-NET (European Research Area - NETworking), initié et coordonné par l'Office International de l'Eau (OIEau). Son objectif est de créer le réseau européen des programmes de recherche nationaux et régionaux sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Les 17 partenaires, impliqués dans 14 pays d'Europe, ont défini un plan d'actions pour élaborer des activités transnationales de recherche, afin de fournir aux gestionnaires des Districts Hydrographiques les moyens et les connaissances appropriés pour la mise en oeuvre de la Directive-Cadre.

"IWRM-net" est aussi le réseau qui permettra d'échanger sur les bonnes pratiques de gestion des programmes de recherche (définition des besoins, sélection des projets, transfert des résultats, évaluation des performances

des programmes de recherche, etc.), de créer de nouveaux espaces de communication utiles à une meilleure compréhension entre décideurs/gestionnaires/chercheurs, et de déboucher sur des activités conduisant par exemple à :

- Développer de nouvelles compétences,
- Traduire les besoins en termes scientifiques,
- Disséminer les résultats de la recherche en termes "appropriables" par les opérateurs de terrain ;
- Définir et structurer des programmes de recherche communs, à des échelles territoriales où les problèmes de recherche se posent de manière identique (même contexte hydrologique, économique, écosystémique, ...);
- S'engager vers des véritables programmes de recherche interdisciplinaires, et non plus seulement multidisciplinaires.

"IWRM-net" s'appuie sur 20 programmes de recherche, représentés à ce jour par le réseau des partenaires du projet, auxquels s'ajouteront demain de nouveaux programmes européens ou des pays voisins à titre d'observateurs.

L'évaluation des besoins de recherche à court terme ou à long terme, une liaison étroite avec la "CIS" (Common Implementation Strategy) de la Directive-Cadre et aussi une bonne complémentarité avec les autres projets ERA-NET, liés aux problématiques de développement durable et de gestion de l'environ-

nement (CIRCLE, SKEP, BIODIVERSA, SNOWMAN, ...) sont autant de piliers sur lesquels s'appuie "IWRM-net".

Il s'agit bien d'accroître les synergies entre les organisateurs de la recherche publique sur l'eau dans les Etats-Membres et de renforcer leur efficacité pour une meilleure politique de l'eau en Europe !

Les thématiques pressenties pour les futures activités communes, le choix des programmes de recherche à construire ensemble, et la mise en perspective du réseau "IWRM-net", dans un contexte de soutien et d'innovation pour l'application de la DCE ont été discutés, lors d'une conférence qui s'est tenue à Londres les 10 et 11 janvier 2007, et à laquelle tous les gestionnaires européens de programmes de recherche publics intéressés ont été invités à participer.

www.iwrn-net.eu



Belgique

PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT, À TRAVERS DES PLANS DE GESTION DE SOUS-BASSIN

"Pensez globalement, agir localement". Cet adage bien connu est toujours d'actualité dans son application au domaine de l'eau.

L'Europe l'a bien compris à travers la Directive-Cadre pour une gestion communautaire de l'eau (DCE). Cette directive jette les bases d'un véritable modèle européen pour la GIRE.

Les pays de l'Union se mobilisent à sa mise en oeuvre pour atteindre à l'horizon 2015 le bon état des eaux dans toute la communauté européenne.

Les moyens mis en oeuvre passent par l'élaboration et l'application de Plans de Gestion de Districts Hydrographiques dans lesquels on reconnaît notamment l'influence des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) français.

Mais à côté de ces plans à l'échelle des grands bassins fluviaux, n'est-il pas nécessaire de décliner la gestion à une échelle locale ? L'article 13 de la DCE laisse l'opportunité aux Etats-Membres de compléter les Plans de Gestion de District par la production de programmes et de plans de gestion plus détaillés pour un sous-bassin, un secteur ou type d'eau, traitant d'aspects particuliers de la gestion des eaux.

En Région wallonne de Belgique, des plans de gestion à l'échelle des 15 sous-bassins du territoire wallon sont en préparation, tout en poursuivant la réalisation de 17 contrats de rivière.

Cet espace de proximité constitué par le sous-bassin offre en fait divers avantages :

- ◆ il est composé d'un territoire à échelle humaine, aux limites appréhendées par les habitants ;
- ◆ il s'agit d'un espace favorable à l'émergence d'un sentiment d'appartenance ;
- ◆ il affiche un degré de cohérence renforcé par rapport à de vastes territoires ;
- ◆ il permet une meilleure visibilité de l'action, une traçabilité et une transparence en termes d'impact ;
- ◆ il permet une meilleure maîtrise des connaissances en référence aux réalités de terrain, avec une identification aisée des intervenants, des enjeux et des problématiques.

De plus, la gestion locale de l'eau est favorable à une plus grande participation et à un engagement d'acteurs locaux. Elle suscite la mobilisation des collectivités locales et de la population à travers des structures de participation et des lieux de concertation.

Par ailleurs, les projets enracinés dans les réalités quotidiennes permettent également la mobilisation d'une expertise locale en complément à l'expertise scientifique.

En termes de participation, la mobilisation des citoyens sera renforcée lors d'enquêtes publiques sur des projets en lien direct avec les réalités vécues au quotidien.

Les grandes enquêtes publiques rendues obligatoires par la DCE à l'échelle des Districts Hydrographiques ont connu un succès mitigé étant donné la difficulté pour les citoyens de se reconnaître en tant qu'acteurs au sein de grands espaces de gestion dans lesquels sont gommées les particularités locales auxquelles les habitants s'identifient.

En complément aux grands schémas de gestion de l'eau et aux travaux des Commissions Internationales des fleuves transfrontaliers, il semble tout aussi nécessaire d'organiser une gestion

locale de l'eau, quelque soit le modèle retenu (SAGE, contrat de rivière, contrat territorial, contrat de baie, ...). Celle-ci peut aussi revêtir un caractère transfrontalier, **comme le démontre le contrat de rivière Semois-Semoy, mis en oeuvre dans le cadre du programme Interreg III entre la France et la Wallonie-Flandres :**

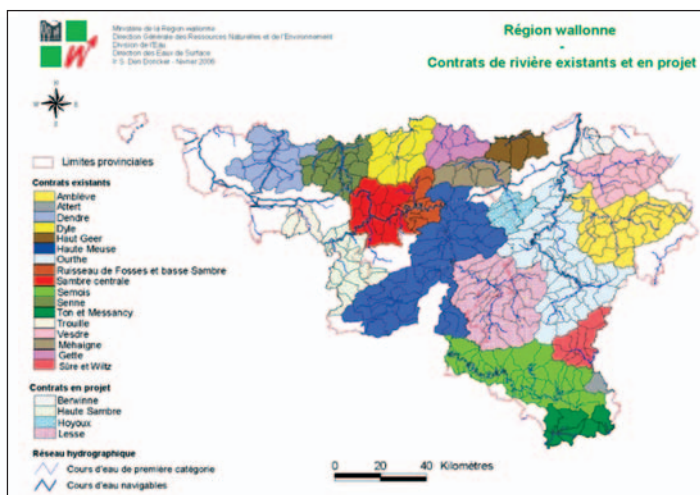
www.semois-semoy.org

Puissent les Etats-Membres saisir l'opportunité offerte par la DCE en faveur de plans locaux, car l'Europe de l'eau se construira aussi au niveau local.

Francis ROSILLON

Université de Liège
ARLON-Wallonie-Belgique
f.rosillon@ulg.ac.be

www.ulg.ac.be



ENMaR

LE RÉSEAU EUROPÉEN DES MUNICIPALITÉS ET DES FLEUVES

Le Réseau Européen des Municipalités et des Fleuves regroupe les municipalités et les acteurs locaux impliqués dans le processus de mise en application de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Les questions principales discutées dans le cadre d'ENMaR portent sur les services d'eau, la planification spatiale, le tourisme, ainsi que sur l'agriculture et la sylviculture, qui servent à la fois la DCE et le développement des régions.

La première phase du projet ENMaR est déjà terminée. Les partenaires du projet ont organisé une série d'ateliers, qui ont été bien suivis. Les partenaires ont eu le sentiment que les informations fournies étaient nécessaires et que les participants ont utilisé cette plate-forme pour un échange de réflexions et d'expériences.

Le rapport intérimaire d'ENMaR vient juste de paraître. Il s'adresse à deux publics : le niveau local, y compris les municipalités, qui peuvent comparer leur propre situation aux situations correspondantes dans d'autres bassins, et le niveau européen, qui est destiné à recevoir un retour d'expérience du niveau local.

Le rapport fournit les premiers résultats du projet ENMaR en donnant une vue d'ensemble de la situation dans les régions participantes :

- Bassin de la Gauja, Lettonie ;
- Bassin de la Mersey, Angleterre ;
- Bassin du Miño, Espagne ;
- Bassin du Weser, Allemagne ;
- Bassin de l'Eman, Suède.

Equipe ENMaR
info@enmar.org

www.enmar.org



Europe

Grèce - Bulgarie

MODÉLISATION APPLIQUÉE À LA GIRE :

LE CAS DE LA RIVIÈRE TRANSFRONTALIÈRE MESTA-NESTOS

Le Bassin du Mesta-Nestos se situe à cheval entre la Bulgarie et la Grèce et fait l'objet d'un traité bilatéral entre les 2 pays.

Dans la partie Bulgare, l'agriculture de montagne domine avec quelques zones urbanisées et le développement naissant d'un tourisme de sports d'hiver. Il y a plusieurs projets de barrages et de canaux.

Dans la partie grecque, le haut Nestos est occupé par de grands barrages hydroélectriques de construction récente. Ces barrages font l'objet de projets d'extension pour l'alimentation et le développement des plaines d'irrigation de Drama, de Xanthi et du Delta du Nestos.

Le projet vise à créer un outil d'aide à la décision de façon à proposer un développement économique de la région qui intègre une gestion raisonnée des ressources en eau. Il se fonde en particulier sur un couplage entre télédétection, SIG et modèle hydrogéologique. Le travail s'inscrit dans le cadre du projet HELP-UNESCO pour lequel le Mesta-Nestos a été choisi comme bassin de démonstration européen. Un des objectifs est de promouvoir l'usage de la modélisation comme instrument de dialogue entre organismes nationaux, agences de gestion de l'eau et utilisateurs (énergie, agriculture, eau potable, ONG et public).

En ce qui concerne la télédétection et les Systèmes d'Information Géographique (SIG), une variété de sources de

données satellite (LANDSAT, CORONA et ERTS) ont déjà été réunies et traitées afin de construire une cartographie unifiée de l'utilisation des sols sur l'ensemble du Bassin Mesta-Nestos. Ces informations sont couplées avec différents types de données socio-économiques sur la Bulgarie et la Grèce. La modélisation hydrologique a pour objectif de simuler les écoulements de surface et souterrains du bassin en utilisant le modèle hydrogéologique MODCOU-NEWSAM, tout en couplant avec une modélisation des usages agricoles au travers du modèle agronomique STICS. Ces outils seront associés aux différentes sources d'informations géographiques réunies par le passé. Enfin, le fonctionnement des barrages de la partie grecque sera pris en compte. Ces instruments doivent être accessibles par Internet.

Le véritable défi porte sur l'homogénéisation des sources de données nationales entre la Bulgarie et la Grèce, ainsi que sur l'usage des résultats de modélisations climatologiques et agro-économiques globales là où l'information est rare ou inexistante. L'objectif ultime est d'apprécier la faisabilité opérationnelle et économique à long terme des barrages d'irrigation futurs prévus dans la partie grecque.

Charalampos SKOULIKARIS

Université Aristote de Thessalonique

Fax : +30 2310 995681

hskoulik@civil.auth.gr

Italie

RÔLE DE LA RESTAURATION DES RIVIÈRES DANS LA GESTION DURABLE DES BASSINS

Qu'est-ce que c'est que la "restauration des rivières"?

Ce terme recouvre des interventions dans le lit d'une rivière ou d'un fleuve et dans les plaines inondables pour restaurer la morphologie, les habitats et les fonctions écologiques ; en outre, des mesures de régulation et de planification (sur l'usage du territoire, les dérivations d'eau, etc.) ont souvent une grande importance pour restaurer des conditions plus naturelles dans les bassins fluviaux.

Il s'agit d'une approche trans-disciplinaire qui touche au problème de la "cohabitation hommes-rivières" (plus de nature, moins de risques d'inondation, meilleure jouissance, coûts inférieurs, ...) au travers de processus transparents de participation et de négociation. C'est un instrument très puissant pour la mise en application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau et de la Directive sur les Risques.

Le CIRF (Centro Italiano per la Riqualificazione Fluviale - Centre Italien pour la Récupération des Rivières) est une association technique et scientifique non lucrative fondée en 1999 par un groupe de techniciens de différentes professions dans le but de promouvoir la culture de la restauration des rivières et les connaissances associées.

Les objectifs principaux du CIRF sont :

- d'augmenter la prise de conscience des bénéfices de la Restauration des Rivières ;
- de coordonner des études pilotes et des projets innovateurs ;
- de promouvoir la participation des personnes intéressées à la gestion durable des rivières et du territoire ;
- de dialoguer et de se coordonner avec les autres centres au niveau international.

Le CIRF est aussi un membre du Centre Européen pour la Restauration des Rivières (ECRR - European Centre for River Restoration), une

organisation non lucrative, dont la mission est de faciliter et de promouvoir la restauration et la gestion durable des rivières en Europe, en disséminant informations et connaissances techniques et en supportant l'établissement de nouveaux centres nationaux.

Les activités principales du "ECRR" sont les suivantes :

- diffusion des bonnes pratiques au moyen du site Web et de lettres électroniques ;
- organisation de conférences, de voyages d'études, d'ateliers, de cours de formation ;
- promotion d'activités communes des centres nationaux ;
- interaction avec les réseaux internationaux ;
- représentation dans les forums internationaux.

L'"ECRR" est géré par un Comité Directeur, composé de neuf membres: RWS-RIZA (NL), Wetlands International (NL), Environment Agency (UK), The River Restoration Centre – RRC (UK), Romanian Waters/ Apele Romane (RO), Russian Research Institute for Integrated Water-Management and Protection – Ros-NIIVKh (RU), Centre Italien pour la Réhabilitation des Fleuves (CIRF), Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) (F) et le Finnish Environment Institute – SYKE (FIN).

La 4^{ème} Conférence Internationale de la Restauration des Rivières aura lieu en Italie en 2008.



CIRF

Centro Italiano per la Riqualificazione Fluviale

Fax: (+39) 041615410

press@cirf.org

www.cirf.org



La rivière Mesta-Nestos

Confédération Hydrographique du Júcar

GÉRER LES SÉCHERESSES

Les sécheresses récurrente se produisent en région méditerranéenne et augmentent la complexité de la gestion des ressources en eau dans les bassins.

Dès 2004, une des sécheresses les plus graves des 65 dernières années s'est produite dans le Bassin du Júcar et dure depuis trois ans.

Le Décret Royal du 21 octobre 2005, adopte des mesures administratives exceptionnelles pour la gestion des ressources en eau et pour corriger les effets de la sécheresse dans les Bassins du Júcar, Segura et du Tage, et y crée des Commissions Permanentes avec des attributions spéciales pour la prise de décisions et l'application des mesures nécessaires.

La Commission Permanente, constituée le 1^{er} décembre 2005, a réalisé un suivi minutieux de l'évolution de la sécheresse dans le Bassin du Júcar, en se réunissant mensuellement et en obtenant un consensus important sur les mesures à adopter.

Les actions ont été structurées autour de quatre grands thèmes : économies d'eau, protection de l'environnement, gestion et contrôle, génération de ressources supplémentaires.

La CHJ a mis au point un système d'indicateurs de sécheresse.

Le Plan d'Actions a été approuvé le 13 février 2006, avec pour principaux objectifs de préserver les écosystèmes aquatiques et d'éviter la vidange des barrages.

Il définit l'objectif à atteindre pour l'année hydrologique avec un volume suffisant de réserves stratégiques dans les barrages, pour pouvoir affronter l'année suivante, dans le cas probable où la sécheresse actuelle persisterait.

Les mesures d'économies d'eau supposent que les approvisionnements en eau superficielle pour l'irrigation diminuent de 45 % à 60 % par rapport à une année normale.

Une réduction de 15 % des prélèvements en eau souterraine dans l'aquifère de la Mancha orientale a permis de favoriser les apports en eau souterraine au Júcar.

Ces mesures ont pour objectif d'assurer un volume minimum dans la partie moyenne du Júcar dans la Mancha orientale et de réaliser un suivi de l'état de l'Albufera de Valence grâce à un réseau pilote intégré.

Le 22 mai 2006, la Commission Permanente a approuvé un accord de compensation économique pour les exploitations agricoles et les usagers qui n'utiliseraient plus d'eau.

Un contrôle renforcé de l'utilisation du Domaine Public Hydraulique a été as-

suré par une analyse physico-chimique des points les plus conflictuels du fleuve Júcar en période de sécheresse, avec deux équipes mobiles d'analyse de la qualité de l'eau. Un suivi systématique de l'évolution de l'aquifère affecté par la sécheresse est effectué, grâce à une collaboration avec l'Institut Géologique et Minier d'Espagne (IGME).

La génération de ressources supplémentaires passe par l'utilisation en par-

ticulier de puits de sécheresse pour l'irrigation.

35 millions d'Euros de travaux d'urgence ont été autorisés par le Conseil des Ministres du 10 mars 2006, pour la sécurité des approvisionnements et de l'irrigation dans le Bassin du Júcar.

Confédération Hydrographique du Júcar
Fax : + 34963938801

www.chj.es

GT "eaux souterraines"

PARTICIPATION DU PUBLIC ET RÉFORME DE LA LOI SUR L'EAU

La Direction Générale de l'Eau du Ministère Espagnol de l'Environnement a identifié des lacunes dans la gestion des eaux souterraines et a lancé un Groupe de Travail pour évaluer la Loi sur l'Eau de 1985.

Le Groupe de Travail était composé de représentants du Ministère, d'associations d'utilisateurs d'eaux souterraines de différentes régions d'Espagne, de l'Institut Technologique de Géologie et des Mines, de l'Université Autonome de Madrid, et de consultants extérieurs.

L'objectif a été de consulter le plus grand nombre possible d'acteurs du domaine des eaux souterraines pour :

- ❖ analyser les pratiques de gestion des eaux souterraines en Espagne ;
- ❖ proposer des mesures pour améliorer la gestion ;
- ❖ élaborer une proposition de réforme avec une base sociale, incluant des propositions des différents acteurs impliqués ;
- ❖ formuler une proposition formelle de réforme de la Loi.

Un site Web a été ouvert :

www.uam.es/aguasubterranea

12 réunions publiques ont été tenues dans différentes villes espagnoles.

Des changements juridiques importants ont été proposés :

- Une nouvelle politique de l'eau, qui rend les ressources accessibles à tous ;
- La promotion d'associations d'utilisateurs des eaux souterraines et leur responsabilité dans la gestion et le contrôle des ressources ;
- Le renforcement des mesures de conservation, tenant compte de la DCE et de la Directive "eaux souterraines" et de l'accès du public aux informations sur l'eau ;
- La simplification des procédures administratives et une plus grande participation des Gouvernements Régionaux autonomes ;
- La professionnalisation du contrôle et de la gestion des eaux souterraines.

Miguel ANTOLÍN

Chargé des Affaires Internationales - MMA
buzon-intersgpusa@mma.es

www.mma.es



Le Júcar

Application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau - DCE

La loi française, de transposition de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) confie aux Comités de Bassin la définition des objectifs environnementaux dans le cadre de la mise à jour des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Les états des lieux, établis par les Comités de Bassin de Métropole et des Départements d'Outre-Mer identifiant les Masses d'Eau qui risquent de ne pas respecter le "bon état" en 2015, sont terminés. Ils ont permis d'identifier les secteurs où les mesures déjà engagées permettent d'atteindre l'objectif et ceux pour lesquels des actions supplémentaires sont à développer.

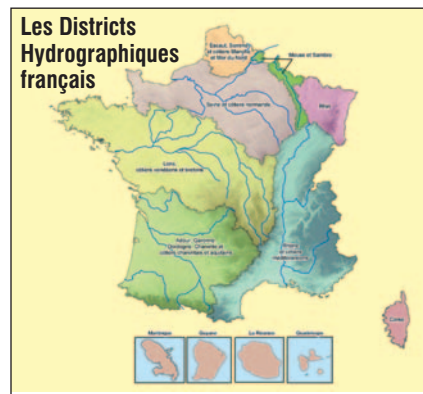
Sur la base de ces états des lieux, un quart du nombre total de Masses d'Eau de surface françaises pourrait être désigné comme "Fortement Modifiées", compte tenu des modifications hydromorphologiques liées notamment à des activités économiques ou à la protection contre les inondations. Un objectif, le "bon potentiel écologique" serait alors fixé pour les masses d'eau concernées.

Les masses d'eau restantes, pour lesquelles l'objectif visé est le "bon état écologique", peuvent se répartir en trois groupes de même importance :

Pour un tiers d'entre elles, l'objectif de "bon état écologique" est déjà atteint.

Pour un tiers complémentaire, un doute subsiste, le déficit de données ne permettant pas d'assurer à ce jour que l'objectif 2015 y sera respecté.

Pour le tiers restant, ce risque de non atteinte du "bon état écologique" est avéré, comme par exemple en cas de rejets d'une agglomération importante dans un petit cours d'eau.



La Directive prévoit qu'un report de la réalisation au delà de 2015, voire un objectif dérogatoire, pourront alors être retenus à condition de le motiver par des difficultés techniques ou économiques de réalisation des travaux nécessaires.

De telles adaptations des objectifs s'imposeraient pour 20 % des Masses

d'Eau pour lesquelles soit un doute subsiste, soit le risque est avéré.

La prochaine étape est la définition des objectifs environnementaux, ce qui suppose une démarche itérative avec l'identification des "mesures" nécessaires pour leur réalisation.

La Directive prévoit des possibilités d'adaptation des objectifs à la faisabilité technique et économique des mesures.

En liaison avec le Préfet Coordonnateur de Bassin, les Comités de Bassin ont identifié, fin 2006, les mesures complémentaires qu'il conviendrait de mettre en oeuvre pour réaliser en 2015 les objectifs de bon état ou de bon potentiel écologique pour les eaux de surface et de bon état chimique et de bon état quantitatif pour les eaux souterraines.

Les projets d'objectifs et de Programmes de Mesures nécessaires pour les réaliser seront soumis à la consultation du public et aux Assemblées locales à partir de la fin 2007 pour être approuvés début 2009.

La réalisation du "bon état écologique" impose de poursuivre en priorité, au cours des trois à quatre prochaines années, l'amélioration de l'épuration des rejets urbains, mais aussi d'accroître progressivement les investissements

dans les domaines de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, ainsi que de la lutte contre les pollutions diffuses.

Les projets des IX^{èmes} Programmes des Agences de l'Eau intègrent des interventions en faveur de la restauration des milieux aquatiques.

Par rapport aux VIII^{èmes} Programmes qui s'achèvent, l'objectif serait d'atteindre un triplement du rythme de réalisation des travaux en ce domaine, qui devrait alors représenter 10 à 15 % des montants de travaux financés chaque année par les Agences de l'Eau.

Il appartiendra aux Comités de Bassin d'analyser les propositions et les avis émis par le public et d'en tirer les conclusions pour compléter le diagnostic et orienter l'action.

C'est enfin les Comités de Bassin qui auront à choisir les objectifs environnementaux les plus adaptés pour 2015 en respectant les exigences de la Directive et en prenant en compte dans leur analyse les contraintes techniques et financières et les impacts socio-économiques.

Jean-Pierre RIDEAU

MEDD

Jean-Pierre.RIDEAU@ecologie.gouv.fr

www.ecologie.gouv.fr

Les Programmes de Mesures pour les bassins français

L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DE LA SEINE-AMONT



L'analyse économique du Programme de Mesures Seine-Amont (un des six sous-bassins de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie), prescrite par la DCE, a permis d'apporter une aide à la décision tout au long du processus de

planification en évaluant l'importance économique de l'eau et des enjeux associés, en évaluant le niveau de récupération des coûts et en permettant d'optimiser le choix de la ou des combinaisons de mesures, selon un critère coûts-efficacité.

L'étude, réalisée par l'OIEau, a conduit au dimensionnement technique et financier des mesures prévues dans le scénario tendanciel, mais aussi de mesures supplémentaires, qui, en

Seine - Amont, se répartissent en **3 grandes priorités** : l'agriculture (nitrates, phytosanitaires), la morphologie des cours d'eau (renaturation, restauration, protection, aménagement ponctuel), et les rejets ponctuels des collectivités et des industries.

Une approche systématique des coûts de mise en oeuvre des mesures et de leurs coûts induits a été réalisée en distinguant les parts d'investissement et de fonctionnement.

Une représentation des coûts par type d'activités (cultures, élevages, industries, milieu, ...) a été envisagée par zones géographiques, en identifiant les zones où les coûts seraient considérés comme disproportionnés, avec des objectifs à réviser ou à reporter en conséquence.

France

Consultation du public du Bassin Hydrographique martiniquais

Le Comité de Bassin de la Martinique a organisé la consultation du public sur les questions importantes pour le bassin hydrographique de l'île, entre novembre 2005 et mai 2006.

L'OIEau a réalisé l'analyse de la consultation et formé des animateurs locaux à l'animation de réunions.

La consultation a permis de toucher près de 2000 personnes.

Neuf questions importantes ont été soumises à la consultation. Trois d'entre elles arrivent nettement en tête des préoccupations des martiniquais :

- ❖ la santé publique,
- ❖ la qualité des eaux,
- ❖ les moyens techniques et financiers pour une meilleure gestion de l'eau.

L'éducation à l'environnement recueille 90 % d'adhésion des répondants.

70 % souhaitent être d'avantage associés à la définition de la politique de l'eau ; les supports de la consultation cités par ordre de préférence sont : les spots TV (80 %), la presse régionale et

la radio (65 %), des articles dans le bulletin municipal (53 %) et loin derrière les réunions publiques (40 %), participer à des actions concrètes (45 %), les forum Internet (33 %).

Les Communes et l'Office Départemental de l'Eau de la Martinique sont perçues comme les meilleurs vecteurs d'informations.

Des recommandations ont été émises pour améliorer la prochaine consultation : renforcer l'information/communication sur la consultation, améliorer la formulation du questionnaire, s'appuyer sur les relais locaux (maires, "ambassadeurs bleus", organismes d'éducation à l'environnement...) pour mieux toucher la population, avoir une diffusion de proximité du questionnaire (boîtes aux lettres, journal local...).

Il y a une forte demande de la population !

Comité de Bassin de la Martinique
s/c DIREN Martinique
diren@martinique.ecologie.gouv.fr

www.martinique.ecologie.gouv.fr

Adour-Garonne : Un nouveau site Internet



L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a mis en ligne un nouveau site Internet, enrichi de nouvelles rubriques, qui donne des informations, non seulement sur ses missions, son organisation et son programme d'intervention, mais également sur les instances de bassin (Comité de Bassin et Conseil d'Administration, avec leurs Commissions de Travail), les ressources en eau et les milieux aquatiques.

Les informations en ligne sont issues des différents services de l'Agence de l'Eau, à partir des études réalisées, des réseaux de mesures et des données collectées pour le calcul des aides et des redevances.

Une animation simple vaut mieux qu'un long discours... C'est le choix fait par exemple pour mieux faire comprendre la formation des nappes souterraines profondes ("cartes et chiffres clé/toutes les cartes").

Un contenu plus diversifié

Le contenu éditorial est enrichi et renouvelé, notamment grâce à l'espace "Actualités" qui occupe une large place sur la page d'accueil.

Parmi les nouvelles rubriques, citons "Milieux aquatiques et usages de l'eau" qui présente notamment les ressources en eau superficielles ou souterraines, les utilisations de l'eau et les pollutions engendrées, les mesures prises. Un double clic sur "Bilan besoins ressources/Plans de gestion des étiages" permet par exemple d'accéder à tous les Plans de Gestion des Étiages (PGE) du Bassin Adour-Garonne.

En direct avec vous

L'Agence a souhaité privilégier un accès facile aux données, avec notamment en page d'accueil un moteur de recherche et un glossaire. La nouvelle rubrique "En direct avec vous" permet en particulier aux agriculteurs, aux Collectivités Territoriales, aux industriels, aux enseignants, aux experts de l'eau, aux fédérations de pêche, aux médias et au grand public d'accéder rapidement aux informations qui les concernent.

Des espaces spécifiques pour des publics ciblés

A noter deux espaces dédiés à des publics spécifiques :

- **pour les spécialistes de l'eau**, universitaires et bureaux d'études notamment, le bouton "Accès aux données sur l'eau" leur permet d'accéder au SIE (Service d'Information sur l'Eau) : qualité des eaux des rivières et des nappes souterraines, débits, étiages et leurs plans de gestion, épuration,
- **les jeunes peuvent accéder à quatre espaces conçus en fonction de leur âge.**

Avec ce nouveau site Internet, l'Agence de l'Eau souhaite mettre à la disposition de tous des informations utiles et d'actualité, sans pour autant avoir l'ambition de faire une encyclopédie sur l'eau. Et ceux qui veulent aller encore plus loin trouveront des liens avec des sites institutionnels ou spécialisés.

Marie-Martine GALAUP

Chargée de communication

Fax 05 61 36 37 28

marie-martine.galaup@eau-adour-garonne.fr

www.eau-adour-garonne.fr

LA DCE BOOSTE LE SITE "ECONOMIE"



Depuis début 2006, l'OIEau a mis en place et gère, dans le cadre de sa Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable, un nouveau site du Système français d'Information sur l'Eau, présentant des données économiques sur les usages de

l'eau, pour la mise en oeuvre de la Directive-Cadre.

Ce site fournit une présentation des sources de données et de la documentation structurée, selon quatre grands thèmes: les activités liées à l'eau, la tarification de l'eau, le financement des services, les coûts et bénéfices environnementaux. Le Ministère, l'IFEN, les Agences de l'Eau interviennent dans la réalisation de ce site pour fournir les documents eux-même ou les référencer.

www.economie.eaufrance.fr



Europe Centrale et Orientale

Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale - "CEENBO"

3^{ème} Assemblée Générale

Cesky Krumlov - République Tchèque - 13 octobre 2006

La 3^{ème} Assemblée Générale du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale s'est tenue à Cesky Krumlov, en République Tchèque, le 13 octobre 2006, à l'invitation de l'entreprise publique "POVODI VLTAVY" et du Secrétariat du "CEENBO".

M. Frantisek HLADÍK, Directeur Général du Povodi Vltavy, a accueilli les participants.

L'Assemblée a accueilli les nouveaux Organismes Membres ou Observateurs de : Biélorussie, Hongrie, Moldavie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Russie et Ouzbékistan.

M. Petr Kubala a présenté la gestion de l'eau en République Tchèque et a rapporté les conclusions du séminaire de Magdeburg sur la protection de l'eau - DCE, qui s'est tenu à Cesky Krumlov la veille de l'Assemblée Générale du "CEENBO".

Un bilan du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale a été présenté par sa Secrétaire, Mme Daniela Radulescu, depuis la dernière Assemblée Générale, organisée à Cracovie, Pologne, le 26 septembre 2004. La première Assemblée Générale du "CEENBO" s'était tenue à Sinaia, Roumanie, en février 2002.

L'Assemblée a proposé d'inviter les pays de la Mer Baltique à se joindre aux activités du Réseau.

Le site Internet sera développé en incorporant l'expérience des Pays-Membres dans le secteur de l'eau.

Le projet de Réseau des Districts de Bassins Transfrontaliers de l'Est de la Mer Baltique - TRABANT a été présenté ainsi que les résultats obtenus dans le cadre du programme "TWINBASIN", dans lequel les Organismes de Bassin du "CEENBO" se sont fortement impliqués : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Russie, Ouzbékistan,...

L'Assemblée a unanimement élu M. Petr Kubala, comme nouveau Président du "CEENBO" jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

L'Assemblée a également nommé comme Membres du Bureau : M. M.S. Ostojski (Vice-Président) et Mme Halina Burakowska - Pologne, M. Ovidiu Gabor - Roumanie, Mme Galina Balusheva - Bulgarie, M. Vaclav Jirasek - République Tchèque, M. Dragana Milovanovic - Serbie.

L'Administration Nationale Apele Romane - Roumanie - continuera à héberger le siège de l'Association et le Secrétariat du "CEENBO". La République Tchèque a nommé M. Jaroslav Benes de Povodi Vltavy comme assistant du secrétariat.

Prochaines rencontres

La mise en oeuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau reste une priorité pour la mobilisation des Membres du Réseau et la Directive Européenne sur les inondations a été proposée comme futur thème d'activité. Les prochaines réunions du Bureau de Liaison seront coordonnées avec les principaux événements organisés par le Groupe "EURO-RIOB" ou par le RIOB :

- Bureau de Liaison du "CEENBO" aura lieu à Debrecen en Hongrie le 6 juin 2007, lors de la 7^{ème} Assemblée Générale du RIOB ;
- "L'Atelier du CEENBO" sera combiné avec la réunion plénière d'"EURO-RIOB" en Italie, en septembre 2007.

- La Réunion du Bureau de Liaison du "CEENBO" aura lieu lors de la Conférence sur les "Ressources en eau en Europe", Pologne, au premier semestre 2008 ;

- "L'Atelier du CEENBO 2008" se coordonnera avec la Conférence de Magdeburg sur la DCE, Allemagne, 7 au 9 octobre 2008.

Les délégués ont retenu la proposition des Autorités bulgares d'organiser la prochaine Assemblée Générale du "CEENBO", en automne 2008 en Bulgarie.

Daniela RADULESCU

daniela.radulescu@rowater.ro

www.riob.org

www.ceenbo.org

"Atelier du CEENBO 2006"

Un atelier du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) s'est tenu à Bucarest les 22 et 23 juin 2006, avec l'appui de l'Office International de l'Eau, sur la mise en oeuvre de la DCE. Il a rassemblé des experts venant de Hongrie, Roumanie, Pologne, Serbie, Bulgarie, France, Espagne, République Tchèque, Ouzbékistan et Biélorussie, pour des échanges sur la définition du "Bon Etat" et du potentiel écologiques des "Masses d'Eau" et sur le monitoring des eaux de surface. Il a donné l'occasion aux différents pays de présenter leur bilan de la mise en oeuvre de la Directive. Cet atelier a conduit à l'élaboration de recommandations communes pour l'évaluation du "Bon Etat" et à une méthodologie pour l'évaluation de la qualité de l'eau et des milieux :

- Utilisation d'un système commun de références, avec des typologies fiables ;
- Définition d'un système d'évaluation : compréhension identique de l'état des ressources et des milieux, séparation claire des problèmes techniques et socio-économiques, utilisation de paramètres et de fréquences communes, inter-calibration, préparation du Programme de Mesures... ;
- Importance de la représentativité du réseau de surveillance ;
- Gestion commune des données par les différentes structures administratives : adoption d'un langage commun pour la codification des données et pour l'acquisition des mêmes méta-données et identification des responsabilités ...

Le Bureau de Liaison du CEENBO



Europe Centrale et Orientale

Roumanie

PRÉVENTION DES INONDATIONS

En avril 2006, en raison des fortes précipitations et de la fonte de neige dans le Bassin du Danube, de fortes crues ont été enregistrées en Roumanie ainsi que dans les pays en amont : Le 15 avril 2006, le débit du Danube était d'environ 15.800 m³ par seconde en Roumanie, ce qui est un record historique semblable à celui enregistré en 1895. Le Danube est endigué sur une longueur totale d'environ 1.200 km en Roumanie.

En Roumanie, les inondations sont les désastres les plus fréquents et les fortes inondations qui se sont produites en 1970, 1975, 2005 et 2006 ont conduit à changer de stratégie pour trouver les meilleures solutions.

Une coordination de tous les acteurs impliqués dans la gestion des risques d'inondation est devenue nécessaire.

Fin 2005, la Stratégie Nationale pour la Gestion des Risques d'Inondation a été élaborée et approuvée par le Gouvernement. Des mesures structurelles ont été prises, associées à de grands programmes de financement.

Afin de renforcer la coopération franco-roumaine dans le domaine de la prévention des inondations, une nouvelle lettre d'intention a été signée le 27 octobre 2006 à Bucarest par Pascal Bertheaud, Directeur de l'Eau, au nom du Ministère français, et par Lucia Ana Varga, Secrétaire d'Etat, au nom du Ministère roumain de l'Environnement et de la Gestion des Eaux.

Anemari CIUREA

Direction de la Gestion des Ressources en Eau
Ministère de l'Environnement
et de la Gestion des Eaux
Fax : + 40.21.316.02.82
anemari.ciurea@mmediu.ro

www.mmediu.ro

Hongrie / Roumanie

LE BASSIN TRANSFRONTALIER DE LA KÖRÖS / CRISURI

Lancé en 2005, ce projet d'assistance technique, cofinancé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), avec un budget global de 3,7 Millions d'Euros, doit se poursuivre jusqu'à la mi 2007.

Ce projet s'appuie sur les prescriptions de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau, qui pousse les Etats riverains à faire émerger une vision commune des objectifs de gestion de l'eau, à travers **l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Plan de Gestion du Bassin.**

Le programme d'action des experts français, hongrois et roumains couvre les points suivants :

- Coordination des différentes étapes pour répondre aux obligations de la Directive-Cadre ;
- Analyse du risque de non atteinte du "Bon Etat", en tenant compte du scénario tendanciel pour 2015 ;
- Détermination des questions importantes en lien avec la caractérisation du bassin et la définition d'un Programme de Mesures ;
- Préparation d'un projet de Programme de Mesures et test sur une sous-unité du bassin ;
- Modélisation des pressions et des impacts, comme outil d'aide à la décision pour l'élaboration du Programme de Mesures ; cette partie inclut la sélection de différents modèles et leur test sur une sous-unité du bassin ;

- Analyse économique détaillée des mesures envisagées et de leurs retombées pour effectuer la sélection des mesures les plus appropriées ;

- Modalités de participation du public et test d'une consultation sur les questions importantes dans les deux territoires nationaux.

Le projet prévoit également la mise en place d'un Plan de Prévention et de Lutte contre les Pollutions Accidentelles de l'Eau.

Il répertorie les sources possibles de pollutions accidentelles, ainsi que les mécanismes de propagation qui pourraient en résulter. Il décrit les procédures à mettre en oeuvre et les différents services à impliquer en cas d'événement accidentel.

Pour remplir ces objectifs et en complément des missions d'experts français impliqués dans le projet, deux visites d'études thématiques ont été organisées en France. Elles ont permis de faire bénéficier les experts hongrois et roumains de l'expérience française en matière de monitoring des eaux de surface et de gestion de données.

Grâce à l'existence d'un contexte législatif européen commun, le projet jouit maintenant d'une dynamique positive, comme en témoignent les résultats, et il peut bénéficier pleinement aux deux pays impliqués et aux autres Pays danubiens concernés.

Hongrie

COOPÉRATION HONGRO-CHINOISE

Dans le cadre de l'accord de coopération entre le Ministère des Ressources en Eau de la République Populaire de Chine et le Ministère hongrois de l'Environnement et de l'Eau, une délégation chinoise, dirigée par le Vice-Ministre, M. Hu Siyi, a visité la Hongrie du 10 au 14 septembre 2006. La délégation chinoise a été reçue par le Dr. Miklós Persányi, Ministre hongrois de l'Environnement et de l'Eau.

La Secrétaire d'Etat, Dr. Miklós Varga, a présenté à la délégation chinoise la gestion de l'eau en Hongrie, et principalement la Directive-Cadre européenne sur l'Eau. Les hongrois ont également présenté la coopération internationale dans le cadre du RIOB et ont invité la délégation chinoise à participer aux travaux de la VII^{ème} Assemblée Générale du RIOB qui se tiendra du 6 au 9 juin 2007 à Debrecen (Hongrie) et à rejoindre ce Réseau International.

Le voyage d'étude s'est terminé par une visite du Parc National des Montagnes de Balaton à Csopak et de la péninsule de Tihany. L'importance de l'écotourisme a été soulignée pendant les discussions. Un voyage en bateau sur le lac a clôturé cette rencontre, pendant lequel le représentant de la Direction Trans-Danube a présenté la gestion de l'eau du lac Balaton. Les problèmes des lacs peu profonds seront l'un des sujets de la future coopération.

Kálmán PAPP

Ministère de l'Environnement et de l'Eau - Hongrie
kalman.papp@ovf.hu

Meng ZHIMIN

Ministère des Ressources en Eau
République Populaire de Chine
mzm@mwr.gov.cn



Europe Centrale et Orientale

Bielorussie

**L'hydrologie écologique :
nouvelle discipline scientifique pour la gestion des ressources en eau**

L'hydrologie écologique est une nouvelle discipline scientifique, qui s'est développée entre l'hydrologie générale et un grand nombre de disciplines biologiques pour l'utilisation intégrée et de la protection des ressources en eau, pour un développement durable des bassins, au 21^{ème} siècle.

L'hydrologie écologique porte sur :

- Le rôle de l'eau dans l'environnement et la société ;
- Les caractéristiques de la qualité de l'eau ;
- Les caractéristiques écologiques des fleuves, des lacs et des zones humides ;
- La protection des plans d'eau contre l'appauvrissement, la pollution et l'eutrophisation ;
- L'évaluation écologique, l'étalonnage de la pollution et l'utilisation des fleuves et des lacs pour les loisirs ;
- Le monitoring et la typologie des écosystèmes aquatiques, l'audit des bassins, la planification et l'élaboration d'une stratégie à long terme ;
- L'élaboration et le contrôle des mesures pour la protection et la réhabilitation des masses d'eau, en tenant compte de l'importance écologique et de la bioproduktivité des écosystèmes fluviaux ;
- L'approche écologique à la gestion des fleuves transfrontaliers.

Il est très important de continuer les recherches expérimentales pour mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes fluviaux.

Boris FASHCHEVSKY

Département de Monitoring et de Gestion de l'Environnement
Université Internationale Sakharov de l'Environnement, Minsk
borisf2@yandex.ru

Bulgarie

JUMELAGE ENTRE BASSINS DE LA MER NOIRE

La première étape du projet **TWINBASIN**, entre la Direction de la Mer Noire, à Varna, et l'Administration Nationale Apele Romane, Direction de l'Eau du Littoral de Dobrogea, s'est déroulée du 27 mars au 2 avril 2006 à Constanta, Roumanie.

Le thème de cette rencontre concernait le cadre institutionnel et le renforcement des capacités. Quatre experts de la Direction de Varna y ont participé.

Ce jumelage prévoit :

- ❖ des échanges d'expériences et une introduction au cadre administratif et aux capacités des institutions ;
- ❖ des échanges d'informations pour la mise en oeuvre de la DCE ;
- ❖ des discussions sur l'érosion côtière et la gestion des plages.

Les principales activités ont porté sur :

- la visite du rivage de la Mer Noire du côté roumain de Mamaia à Mangalia, afin d'observer les zones côtières affectées par l'érosion ;
- des comparaisons entre les côtes bulgares et roumaines du point de vue de la sédimentation ;
- l'échange d'expériences sur les aspects normatifs et législatifs de la stratégie de gestion du littoral ;
- l'analyse de la situation et la définition des principaux objectifs de futures actions dans les deux pays ;
- la démonstration de logiciels, de cartes électroniques, de SIG, etc.

TWINBASIN

JUMELAGE VARNA - CRÈTE

Le deuxième projet **TWINBASIN**, concerne la Direction de Varna et la Direction de l'Eau de Crète.

La première mission s'est déroulée à Héraklion, Crète, Grèce.

Le thème du jumelage est également le cadre institutionnel et le renforcement des capacités.

Trois experts de la Direction de Varna se sont rendus à Héraklion du 4 juin au 11 juin 2006 pour :

- ❖ des échanges d'expériences et d'informations sur la mise en oeuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau ;
- ❖ des discussions sur les programmes de monitoring des eaux superficielles et des eaux côtières, les mesures pour la réduction des intrusions salines dans les nappes et l'utilisation du dessalement de l'eau de mer.

Les principales activités ont été la visite d'une source d'eau saumâtre à Malavra, d'une coopérative agricole irriguée par un réservoir, de l'Institut de l'olivier et de plantes subtropicales de Chania, de la station d'épuration de Chania, de l'Institut de biologie et de génétique marines pour s'informer sur les pratiques d'échantillonnage.

Cenka VASILEVA

Direction de l'Eau Varna
Fax : 00359 52 631448
bdvarna@bsbd.org



**Rejoignez-nous à Debrecen,
en Hongrie, du 7 au 9 juin 2007,
pour la 7^{ème} Assemblée Générale
du RIOB**



Renseignements - Invitation - Programme :

www.riob.org

Succès du jumelage sur la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau

L'objectif général de ce jumelage, entre les Ministères français et polonais de l'Environnement, était d'apporter un appui à la mise en oeuvre de la DCE, et plus particulièrement au processus de préparation des Plans de Gestion et des Programmes de Mesures pour les Districts Hydrographiques polonais.

L'expérience a été menée pendant près de 18 mois sur le Bassin pilote de la Haute Vistule.

Elle a permis de tester des méthodes pour :

- **L'amélioration de l'établissement de l'état des lieux du Bassin**, avec une analyse détaillée des pressions qui s'exercent et de leurs impacts sur la qualité des eaux ; les données ont été rassemblées et complétées pour permettre un test du modèle **PEGASE** et une analyse économique des usages de l'eau, avec notamment l'organisation d'ateliers sectoriels ;
- **L'analyse du risque de non atteinte du "Bon Etat"** ;
- **L'identification des questions de gestion de l'eau dans le Bassin** ;

- **L'élaboration du Programme de Mesures** pour les masses d'eau à risque de non atteinte du "Bon Etat" ;

- **L'information et la consultation du public** ; un comité, représentant les groupes d'intérêt locaux dans le Bassin, a été constitué pour donner un avis sur les documents établis et destinés à servir de support à la consultation du public, ainsi que sur l'organisation de la consultation elle-même. Une formation d'animateurs-relais et un test de consultation directe du public ont également été réalisés.

Une attention particulière a été apportée à **l'analyse économique** pendant toutes les étapes de la mise en oeuvre de la DCE : analyse coût-efficacité des Programmes de Mesures, justification économique pour les Masses d'Eau Fortement Modifiées, évaluation des coûts environnementaux et de la ressource, coûts disproportionnés... Ces analyses ont aussi été menées dans **le Bassin du Narew**.

Les aspects propres aux Districts Hydrographiques Internationaux ont été abordés sur le Bassin du Bug, avec des réunions rassemblant des représentants de Pologne, d'Ukraine et de Biélorussie.

Les tests menés ont permis d'élaborer des méthodologies et des recommandations, qui ont été présentées dans plusieurs guides thématiques.

Les éléments principaux ont été intégrés dans un guide final présentant l'ensemble du processus de prépara-

tion d'un Plan de Gestion.

Tous ces guides ont suivi un processus de validation par le Comité Technique, composé de représentants des RZGW et des principaux organismes polonais concernés par la DCE.

Des séminaires et des sessions de formation ont permis de diffuser les résultats du projet.

Un séminaire de conclusion a été organisé à Pultusk les 2 et 3 octobre 2006.



Comparaison des méthodes d'évaluation de la qualité biologique des cours d'eau

La participation du public s'organise

Les textes sur l'organisation du processus de participation du public au niveau national et régional, préparés par l'équipe du Département des Ressources en Eau du Ministère de l'Environnement, ont été publiés le 19 août 2005. **Un Forum National sur l'Eau (FNE) a été créé pour les Bassins de l'Oder et de la Vistule afin d'assurer la participation du public au niveau national.**

Cet instrument contribue à la démocratisation du processus de prise de décision. Mais bien qu'une participation du public au seul niveau des bassins réponde aux exigences de la DCE, celle-ci ne sera pas suffisante pour l'acceptation par la société du processus de sa mise en oeuvre, et il est donc néces-

saire de faire participer la société et tous les acteurs au niveau le plus proche du terrain.

Dans le cas de la Pologne, les mesures pour la mise en oeuvre de la DCE sont prises au niveau des régions hydrographiques et, dans certains cas spécifiques, au niveau des municipalités :

Les Conseils Régionaux de Gestion de l'Eau sont les organismes chargés d'assurer la participation du public à ce niveau.

Afin d'assurer une participation la plus large possible de la société au processus de planification, des **Comités Permanents de Participation du Public** ont été créés fin août 2006, pour obtenir une représentation optimale des groupes sociaux intéressés par les

questions de gestion de l'eau dans une région donnée.

La diffusion des informations est très importante pour la réalisation de consultations du public et pour assurer sa participation active.

En Pologne, différentes méthodes de diffusion de l'information ont été utilisées : Internet, brochures, réunions et médias. Ainsi, un site Internet a été créé, consacré au processus de mise en application de la DCE en Pologne et à la participation du public. Un forum interactif sera bientôt lancé.

Les consultations du public portent sur le calendrier et le programme de travail pour l'élaboration des Plans de Gestion des bassins, la liste des mesures à mettre en oeuvre, ainsi que sur les principaux problèmes de gestion de l'eau de chaque bassin et sur les projets de Plans de Gestion des bassins quand ils auront été préparés. Les consultations dureront jusqu'au 22 juin 2008.

Lukasz LEGUTKO

Unité de Participation du Public

www.rdw.org.pl

SEMIDE : Les orientations 2007-2010

Lors de leur conférence à Rome en novembre 2005, les 35 Directeurs Euro-Méditerranéens de l'Eau, sous l'impulsion du nouveau Président du Comité Directeur, Pascal Berteaud, ont tiré un bilan positif des activités du SEMIDE et ont souhaité poursuivre sa mise en oeuvre en formulant un ensemble de recommandations, pour renforcer les transferts de savoir-faire entre Pays Partenaires Méditerranéens (PPM).

Le SEMIDE est désormais reconnu comme un vecteur efficace de transfert des connaissances entre les deux rives de la Méditerranée, grâce à sa forte capacité de diffusion et à sa présence institutionnelle dans tous les pays méditerranéens.

Quatre thèmes verticaux, associés à des objectifs opérationnels, ont été définis pour la période 2007-2010 :

- 1 Les approches participatives dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- 2 La prévention et la gestion des risques, liés aux phénomènes extrêmes, notamment la sécheresse et les inondations ;
- 3 Les ressources en eaux non conventionnelles, avec deux sous-thèmes : le dessalement et la réutilisation des eaux usées épurées ;

4 La gestion locale des services d'assainissement et la prévention de la pollution domestique.

Pour chacun de ces thèmes, l'objectif est de favoriser des rapprochements méthodologiques, des transferts de savoir-faire et des applications concrètes dans les pays partenaires.

Les travaux initiés autour de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE), par une enquête auprès des Directions de l'Eau et des groupes de travail du Processus Conjoint avec l'Initiative Européenne sur l'Eau (MED-EUWI), témoignent de l'intérêt des Pays et de la validité du support fourni par le SEMIDE (plate-forme technique, contacts dans les pays, support institutionnel).

LA CRÉATION DE SYSTÈMES NATIONAUX D'INFORMATION SUR L'EAU

Ces Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau (SNIE) sont des outils indispensables à la prise de décisions, pour la gestion durable de la ressource et pour assurer le suivi des politiques nationales.

Au niveau régional, les SNIE sont des outils incontournables pour la convergence, la mise en cohérence ou le suivi des principales initiatives relatives à l'eau : Objectifs du Millénaire de Développement sur l'Eau et l'Assainissement, le volet "Eau" de la Stratégie Mé-

diterranéenne de Développement Durable, les Accords de Voisinage de l'Union Européenne ou le Programme Horizon 2020 pour la dépollution de la Mer Méditerranée.

Les études de faisabilité menées en 2005 par le SEMIDE ont montré la nécessité d'aider les pays du Sud à créer ou renforcer leur SNIE.

LE NOUVEAU SITE INTERNET DU SEMIDE

Basé sur une architecture technique innovante, le nouveau site international du SEMIDE constitue un outil unique de diffusion d'information entre les pays Euromed, notamment pour mieux faire connaître les initiatives et programmes européens et favoriser le dialogue et les échanges entre l'ensemble des pays.

Il offre un contenu multilingue en anglais, arabe et français, enrichi continuellement : flash électronique mensuel (8.000 abonnés), fils d'actualités et d'événements, base de données sur les projets internationaux, thésaurus spécialisé multilingue, annuaire thématique ("qui fait quoi"), initiatives et programmes régionaux, dossiers, législation internationale et nationale, structure institutionnelle des pays, ...

Cette nouvelle plate-forme améliore les flux d'information avec les différents Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau.

VERS UN MÉCANISME D'OBSERVATION RÉGIONAL SUR L'EAU

Les Directeurs de l'Eau ont lancé les études de faisabilité préalables à la mise en oeuvre d'un mécanisme d'observation régional des avancées vers les objectifs du Millénaire et les objectifs du volet "eau" de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, en liaison avec le groupe de travail "monitoring" de l'Initiative Européenne sur l'Eau en Méditerranée (MED-EUWI) et l'Agence Européenne de l'Environnement.

LA CONFÉRENCE DES 35 DIRECTEURS DE L'EAU DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN

Le Forum des Directeurs de l'Eau Euro-Med, initié par le SEMIDE, est apparu comme la structure la plus appropriée pour initier, valider, coordonner, piloter ou évaluer les diverses initiatives internationales sur l'eau en Méditerranée : "MED-EUWI", "MEDA-Eau", Plan d'Action des Nations Unies pour la Méditerranée, etc., et a été de nouveau accueilli les 6 et 7 novembre 2006 à Athènes par la Grèce, pays animateur de la Composante Méditerranéenne de l'Initiative "MED-EUWI". Les Directeurs ont à nouveau insisté sur la nécessité de lancer rapidement le programme 2007-2010 du SEMIDE.



Le Forum des Directeurs de l'Eau Euro-Med d'Athènes - novembre 2006

www.semide.net

Méditerranée

MELIA

"MEDITERRANEAN DIALOGUE ON INTEGRATED WATER MANAGEMENT"

Un meilleur dialogue entre les acteurs de l'eau du monde méditerranéen

Dans le cadre du sixième PCRD, le lancement de "MELIA" à Séville du 4 au 8 septembre 2006 a réuni 20 pays du Bassin méditerranéen et plus de 40 partenaires au siège du CSIC (Centre National de Recherche en Espagne), qui pilote et coordonne ce projet.

"MELIA" s'inscrit dans une dynamique qui vise à favoriser tous les moyens d'échanges entre les acteurs socio-économiques des pays concernés et à promouvoir les principes du développement durable des ressources en eaux continentales et côtières en Méditerranée.

L'Office International de l'Eau (OIEau), en tant que Secrétaire du RIOB, est en charge de l'analyse des "water policies" de chaque pays du Bassin méditerranéen et notamment les aspects économiques, la résolution et la gestion des conflits, la bonne gouvernance.

Cette démarche devra conduire à identifier comment les principes de la Directive-Cadre sur l'Eau peuvent être appliqués par les pays du Sud du Bassin.

Quelles sont alors les contraintes et les limites d'application ?

Grâce à "MELIA", des espaces de dialogue ou des plate-formes d'échange pourront être construits, afin que décideurs, chercheurs, usagers de l'eau, représentants de la société civile puissent avoir une meilleure compréhension des enjeux et décident mieux, ensemble.

"MELIA" vise aussi à ce que la recherche sur l'eau dans les pays méditerranéens vienne à la rencontre du monde institutionnel et que les gestionnaires et décideurs tiennent compte de ses résultats pour construire les politiques de l'eau adaptées dans leurs propres pays.

"INECO"

CONSTRUIRE LES INSTRUMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES DE DEMAIN POUR LA GESTION DURABLE DE L'EAU EN MÉDITERRANÉE

"INECO" (Institutional and Economic Instruments for Sustainable Water Management in the Mediterranean Region) est un consortium, qui réunit des acteurs impliqués dans la gestion et les services de l'eau de l'ensemble du Bassin (Maghreb, Machrek) et vise à analyser les pratiques en matière de prise de décisions. Lancé en juillet 2006, il consiste en une série d'actions coordonnées pour :

- ❖ Favoriser l'échange des meilleures pratiques entre les institutions participant au projet ;
- ❖ Augmenter les synergies par l'organisation d'ateliers d'échanges sur les procédures de gestion (systèmes d'autorisation de prélèvement, gestion des périmètres irrigués,...) et valider les politiques alternatives pour une meilleure gestion de la demande ;
- ❖ Favoriser les échanges Nord-Sud sur les savoir-faire institutionnels et économiques (notamment sur l'application des principes de la DCE).

L'OIEau, en tant que Secrétaire du RIOB, interviendra plus particulièrement sur :

- l'analyse des pratiques actuelles des pays développés en zone aride (Australie, Sud-Ouest des USA, Israël, Chili, Argentine, Brésil,...) autres que les Pays-Membres de l'UE,
- le rôle des femmes dans la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays méditerranéens,
- l'animation des ateliers et des activités d'échanges, en lien avec le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Algérie

LES AGENCES DE BASSIN HYDROGRAPHIQUE (ABH) PERÇOIVENT UNE REDEVANCE "PRÉLÈVEMENTS D'EAU"



La Loi de Finances algérienne de juillet 2005 a confié aux Agences de Bassin Hydrographique (ABH) la perception de redevances pour l'usage direct des ressources en eau du "Domaine Public Hydraulique". Il s'agit d'inciter les utilisateurs d'eau à mieux gérer l'eau prélevée dans les milieux naturels en leur faisant supporter un coût d'usage à travers cette redevance prélèvement.

L'OIEau, comme secrétaire du RIOB, et l'Agence française de l'Eau Seine-Normandie, a appuyé les ABH dans le cadre du programme de coopération franco-algérien financé par le Ministère français des Affaires Etrangères.

Les missions d'appui réalisées en 2006 se sont concentrées sur :

- la définition d'une stratégie et d'un calendrier précis pour le démarrage du système,
- l'aide au développement d'un applicatif sur Access pour l'émission et le suivi des "factures de redevance",
- le développement de la communication vers les usagers,
- le contrôle et le suivi des appareils de comptage,
- l'évolution du système pour en faire un outil économique au service d'une meilleure gestion quantitative de l'eau.

Cette action est déterminante pour les ABH, car une partie de la redevance collectée, pourra être utilisée pour financer des actions, telles que la planification, le développement de la GIRE, la sensibilisation des usagers aux économies d'eau, mais aussi le financement de mesures pour favoriser le recyclage, la lutte contre le gaspillage, etc.

IMPLICATION DES AGRICULTEURS ET DES INDUSTRIELS DANS LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE



L'Agence de Bassin Hydrographique Algérois-Hodna-Soummam a organisé dans deux villes du Bassin de l'Algérois deux rencontres en direction des agriculteurs et des industriels dont l'objectif principal était de sensibiliser les usagers à l'économie de l'eau et à sa protection contre la pollution.

La première rencontre a porté sur l'état de la nappe de la Mitidja (principal réservoir hydrique) tant sur le plan quantitatif que qualitatif et la nécessité de recourir aux techniques modernes d'irrigation pour l'utilisation rationnelle de l'eau dans le domaine agricole.

La deuxième rencontre s'est déroulée au département de Blida et a permis de répondre aux questions sur les potentialités existantes, leur gestion, les possibilités de rationaliser et d'économiser la ressource en eau.

Elle a été également l'occasion d'aborder le paiement de la redevance sur les prélèvements d'eau du Domaine Public Hydraulique par les usagers des secteurs industriels, du tourisme et de services non raccordés aux réseaux publics et ce conformément aux dispositions de la loi des finances complémentaire pour l'année 2005.

A l'occasion de ces rencontres l'ensemble des participants a souhaité que ce genre de rencontre soit renouvelé.

Agence de Bassin Hydrographique Algérois-Hodna-Soummam et Constantinois (AHS)

ahs@wanadoo.dz

www.abhs.dz



Ressources en eau de surface et souterraine dans le Bassin Versant de l'Oued Sebou : qualité et vulnérabilité

Le Bassin hydrologique de l'Oued Sebou est l'un des plus grands bassins d'Afrique du Nord.

Sa situation géographique au coeur du Maroc et la forte densité de sa population lui confèrent une grande importance pour les plans de développement du Pays.

Le Développement de l'Agriculture et de l'Industrie et l'augmentation du nombre d'habitants dans le Bassin (environ 5 millions) et la succession des années de sécheresse dans la région méditerranéenne ont contribué à l'aggravation du stress hydrique.

Un projet de recherche scientifique a été élaboré pour effectuer un suivi de l'évolution hydrologique et géochimique des eaux continentales du Bassin.

Ainsi depuis 1990, de nombreux travaux de thèses de Doctorat ont été menés. Ces différentes recherches ont montré une détérioration majeure des ressources en eau dans le Bassin, en comparaison avec les années 1960.

Les volumes d'eau ont connu une baisse plus ou moins importante, sauf dans la plaine côtière du Bassin (Plaine du Gharb) où les ressources en eau mobilisables ont augmenté du fait de la construction de retenues en amont. Les montagnes du Moyen Atlas et du Rif, le Bassin du Saïss et la plaine de la Maamora ont enregistré de fortes fluctuations des volumes d'eau mobilisables à cause de la sécheresse et des activités anthropiques.

L'étude des caractéristiques chimiques des eaux de surface a montré une importante détérioration à l'aval des villes et des complexes industriels. Les principales aires de contamination se trouvent à la confluence de l'Oued Fès et de l'Oued Sebou en aval de la ville de Fès. A ce niveau, on a montré une importante pollution des eaux par toutes sortes de déchets organiques qui contribuent à l'augmentation des teneurs en azote, des phosphates et du nombre de microorganismes fécaux et totaux.

La teneur en métaux lourds et toxiques est particulièrement élevée en aval de Fès, Meknès et de la petite ville de Moulay Driss, résultat de l'activité industrielle artisanale caractéristique de ces villes historiques (Tanneries et Dinanciers) et l'absence de systèmes d'épuration des eaux.

La chimie des eaux souterraines dans les différents bassins hydrogéologiques du Sebou est généralement en équilibre avec les caractéristiques des aquifères. Ainsi les eaux étudiées se chargent en éléments suivant une ligne allant du Causse Moyen Atlasique jusqu'à l'Océan. Les eaux du Moyen Atlas ont une très basse salinité (inférieure à 350 mg/l), une teneur très faible en métaux lourds, grâce à une forêt protégée et à une faible densité de population.

Le bassin du Saïss abrite les villes de Fès et Meknès et enregistre une croissance économique importante des activités agricoles et industrielles et du tourisme, ce qui implique une augmentation de l'exploitation des ressources en eau souterraine. Les eaux montrent une évolution de la salinité selon la nature de l'aquifère.

Le Bassin du Saïss montre localement une pollution des eaux souterraines par les nitrates, causée par l'utilisation d'engrais agricoles. Autour des villes, des indices de pollution industrielle ont été identifiés venant des rejets agroalimentaires et, en degré moindre, des rejets industriels (métaux lourds et éléments toxiques).

L'hydrogéochimie a permis de distinguer les classes d'eau de la Plaine du Gharb et la nature du réservoir dans lequel elles circulent. Les métaux lourds sont issus des processus naturels d'interaction eau-roche. Cependant, dans certains puits la présence de mercure et d'autres éléments, qui peuvent être nocifs pour la santé, a été mise en évidence.

La plaine du Gharb étant une zone à fort potentiel agricole, la pollution par nitrates a été enregistrée partout et les valeurs de NO₃ dépassent, parfois cinq fois, la valeur maximale admissible recommandée par l'OMS.

Professeur Mohamed EL WARTITI

Université Mohammed V - Agdal
wartiti@fsr.ac.ma



Rejoignez-nous à Debrecen, en Hongrie, du 7 au 9 juin 2007, pour la 7^{ème} Assemblée Générale du RIOB



Renseignements - Invitation - Programme :

www.riob.org

La Coopération Palestino-Israélienne dans le secteur de l'eau

ACCROÎTRE LA COOPÉRATION EST UNE NÉCESSITÉ

Après neuf ans de coopération dans la gestion et la planification des secteurs de l'eau et des eaux usées, les défis auxquels il faut faire face sont les suivants :

- Les ressources en eau de la région sont rares, génèrent des conflits, car elles sont principalement gérées et utilisées par Israël, et elles sont de plus en plus coûteuses à développer, en particulier dans la bande de Gaza, où les ressources sont bien au-dessus du niveau de stress hydrique.
- La demande en eau est en continue augmentation en raison de l'accroissement de la population, du développement économique et du niveau de vie. La population actuelle en Cisjordanie est de 2,2 millions d'habitants et de 1,3 million dans la bande de Gaza et il est prévu qu'elle double dans les 20 prochaines années.
- Les services d'eau et d'assainissement sont inefficaces et insuffisants. La couverture est limitée, environ 12 % de la population vivant dans 254 communes ne sont pas desservis et achètent l'eau des camions-citernes à un coût très élevé. La consommation actuelle par habitant est de 58 l/jour en Cisjordanie et 81 l/jour dans la bande de Gaza, ce qui est très en dessous des normes acceptables.
- Le contrôle du développement des infrastructures hydrauliques est insuffisant et les pertes en eau dans ces systèmes sont excessives. Dans la plupart des communes, l'eau non comptabilisée atteint entre 30-50 % de l'approvisionnement.

■ Le traitement des eaux usées est la plupart du temps inexistant, insatisfaisant ou inopérant, environ 30% de la population sont reliés au système d'égouts et les eaux grises ne sont pas encore réutilisées d'une manière satisfaisante, moins de 1% des eaux d'égouts rejetées est correctement traité.

L'eau est une source possible de tension, mais aussi une source importante de coopération.

Il n'y a pas d'autre alternative pour les Palestiniens et les Israéliens que de coopérer, et cette coopération devrait être fondée sur des bases solides qui satisfassent les besoins et les demandes de chaque partie.

La future coopération bilatérale, basée sur la souveraineté des ressources en eau palestiniennes, la sécurité régionale, le partage des bénéfices et les règles de bon voisinage, devrait porter sur les questions suivantes :

- ◆ Tous les aquifères devraient être considérés comme unitaires et être soumis à une gestion conjointe ;
- ◆ La coopération devrait se concentrer sur les projets d'alimentation en eau domestique et agricole (en priorité des populations non desservies et celles souffrant de pénurie d'eau) afin d'améliorer la vie des palestiniens ;
- ◆ Les deux parties devraient coopérer pour explorer de nouvelles ressources pour satisfaire les besoins futurs ;

- ◆ La coopération devrait tenir compte de la protection des ressources en eau contre la pollution et des mesures adéquates prises pour arrêter la détérioration de l'environnement ;
- ◆ Un mécanisme clair et concret devrait être établi pour le suivi et la mise en application des conventions signées.

Comme les ressources en eau de la région dépassent les frontières politiques et administratives, ces ressources doivent être partagées, tout en respectant le besoin d'un environnement durable.

Ceci exige l'adoption d'une gestion transfrontalière durable des ressources en eau basée sur :

- Le partage des bénéfices liés à l'eau entre les nations pour une intégration économique régionale ;
- L'équilibre entre utilisations concurrentes des ressources en eau des bassins et des aquifères, en particulier une utilisation transparente et participative à l'amont et à l'aval ;
- La réduction de la pauvreté, la participation du public et l'équilibre

homme/femme pour assurer un accès équitable à l'eau ;

- La reconnaissance du besoin fondamental des écosystèmes en eau douce pour la protection des ressources et la prévention des risques naturels ;
- La protection des ressources en eau et des infrastructures pendant les guerres et les conflits et la réhabilitation de celles-ci une fois les conflits terminés ;
- L'amélioration de nos connaissances sur les causes de conflits déclenchés par la concurrence entre les différentes utilisations et utilisateurs ;
- Le développement de ressources en eau additionnelles, telles l'importation de l'eau et le dessalement pour satisfaire la demande croissante en eau douce.
- Le renforcement des capacités pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et le développement de mécanismes et d'un cadre de coopération régionale.

M. Aiman JARRAR

Directeur Général du Contrôle de l'Eau
Autorité Palestinienne de l'Eau
ajarrar61@yahoo.com





www.riob.org



La gestion par Bassin partout dans le Monde sur Internet

- **Le Réseau International des Organismes de Bassin**
- **L'Assemblée Générale de Debrecen - 7 - 9 juin 2007**
- **Nos Réseaux Régionaux :**
 - **Afrique - RAOB**
 - **Amérique Latine - RELOB**
 - **Europe Centrale - CEENBO**
 - **Méditerranée - REMOB**
- **"Euro-RIOB" :**
l'application de la Directive-Cadre Européenne
- **Le Réseau des Commissions Internationales
et des Organismes de Bassins Transfrontaliers**

Liens privilégiés vers les sites :

**AQUADOC-INTER / CME / GWP
OIEau / SEMIDE / UNESCO**



Secrétariat : Office International de l'Eau
21, rue de Madrid - 75008 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 1 44 90 88 60 - Fax : +33 1 40 08 01 45
Mail : riob2@wanadoo.fr
N° ISSN : 1026-0331

La "Lettre du RIOB" est éditée avec le soutien des Agences de l'Eau
et des Ministères français de l'Ecologie et du Développement Durable
et des Affaires Etrangères

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédactrice en chef : Gisèle SINE
Maquette : Frédéric RANSONNETTE
Impression : Murcar Graphique - Paris